



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n° 37 du 8 octobre 2015

Sommaire

Enseignements primaire et secondaire

Lycées des métiers

Liste des établissements labellisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014
arrêté du 30-9-2015 (NOR : MENE1500575A)

Concours

Première édition du concours « La Flamme de l'égalité » - année scolaire 2015-2016
circulaire n° 2015-166 du 7-10-2015 (NOR : MENE1523652N)

Échanges scolaires

Programme de mobilité franco-suédois « Éducation européenne - Une année en France » - année scolaire 2015-2016
note de service n° 2015-158 du 1-10-2015 (NOR : MENC1521798N)

Personnels

Mouvement

Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1er degré spécialisés - rentrée d'août 2016
note de service n° 2015-154 du 17-9-2015 (NOR : MENH1521322N)

Formation

Échanges et actions de formation à l'étranger - année 2016-2017
note de service n° 2015-157 du 30-9-2015 (NOR : MENE1521871N)

Informations générales

Vacances de postes

Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire australe de février 2016
avis du 1-10-2015 (NOR : MENH1500581V)

Enseignements primaire et secondaire

Lycées des métiers

Liste des établissements labellisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014

NOR : MENE1500575A

arrêté du 30-9-2015

MENESR - DGESCO A2-2

Vu article D. 335-4 du code de l'éducation ; avis des conseils académiques de l'éducation nationale ; décisions des recteurs et des rectrices d'académie

Article 1 - Les établissements labellisés en 2014 figurent sur la liste en annexe I au présent arrêté.

Article 2 - Les établissements labellisés ayant fait l'objet d'un renouvellement en 2014 figurent sur la liste en annexe II au présent arrêté.

Article 3 - Les établissements labellisés ayant fait l'objet d'un label supplémentaire en 2014 ou dont le label a été modifié figurent sur la liste en annexe III au présent arrêté.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 30 septembre 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe I

☞ Liste des établissements labellisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014

Annexe II

☞ Liste des établissements labellisés ayant fait l'objet d'un renouvellement en 2014

Annexe III

☞ Liste des établissements labellisés ayant fait l'objet d'une modification ou d'un ajout de label en 2014

ANNEXE I - LISTE DES ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS ENTRE LE 1^{er} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2014
* rectificatif labellisation 2013

ACADEMIE	N° UAI	PUBLIC (PU) PRIVE (PR)	LP LPO LEGT	NOM ETABLISSEMENT	CP -VILLE	DENOMINATION
AIX-MARSEILLE	0840046U	PU	LP	ARISTIDE BRIAND (COURS)	84100 ORANGE	LYCEE DES METIERS DES SERVICES AUX PERSONNES ET AUX ENTREPRISES
AMIENS	0020088K	PU	LP	CAMILLE CLAUDEL	02209 SOISSONS CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'OPTIQUE ET DU TERTIAIRE
AMIENS	0601822E	PU	LP	ARTHUR RIMBAUD	60170 RIBECOURT DRESLINCOURT	LYCEE DES METIERS DE L'ELECTRONIQUE, DE LA MENUISERIE ET DE LA VENTE
AMIENS	0601845E	PU	LP	DE LA FORET	60635 CHANTILLY CEDEX	LYCEE DES METIERS DES SERVICES AUX ENTREPRISES
AMIENS	0601823F	PU	LGT	FRANCOIS TRUFFAUT	60007 BEAUVAIS	LYCEE DES METIERS DU TERTIAIRE, DE LA SANTE ET DU SOCIAL
CAEN	0610049X	PU	LP/LGT	JEAN GUEHENNO	61105 FLERS CEDEX	LYCEE DES METIERS DES SERVICES, DE L'INDUSTRIE ET DU TERTIAIRE
CAEN	0501881Y	PU	LPO/SEP	ROBERT DE MORTAIN	50140 MORTAIN	LYCEE DES METIERS DES CARRIERES DU SANITAIRE ET DU SOCIAL
CAEN	0141186N	PR	LP	OASIS	14000 CAEN	LYCEE DES METIERS DE SERVICE A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITE
CAEN	0141191U	PR	LP/LT	NOTRE DAME DE FIDELITE	14074 CAEN CEDEX 5	LYCEE DES METIERS DU SECTEUR DE LA SANTE ET DU SOCIAL

CAEN	0501789Y	PR	LP/LT	LE BON SAUVEUR	50001	ST LO CEDEX	LYCEE DES METIERS DES SOINS A LA PERSONNE ET DU TOURISME
CLERMONT-FERRAND	0430968U	PR	LGT	SAINTE JACQUES DE COMPOSTELLE (Ensemble scolaire privé sous contrat)	43002	LE PUY EN VELAY	LYCEE DES METIERS DES SERVICES A LA PERSONNES ET AUX COLLECTIVITES
GRENOBLE	0741164N	PU	LP	LES CARILLONS	74962	CRAN GEVRIER CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'ACCUEIL, LA VENTE ET LA GESTION
LILLE	0590186G	PU	LP	TURGOT	59053	ROUBAIX CEDEX 1	LYCEE DES METIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE LA RELATION CLIENT (en réseau avec LP Jean Moulin de Roubaix)
LILLE	0590263R	PU	LP	FERNAND LEGER	59411	COUDEKERQUE BRANCHE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'ENERGIE, DU NUMERIQUE ET DE LA METALLURGIE (en réseau avec LP Europe de Dunkerque)
LILLE	0590072H	PU	LEGT	EUROPE	59640	DUNKERQUE CEDEX 1	LYCEE DES METIERS DE L'ENERGIE, DU NUMERIQUE ET DE LA METALLURGIE (en réseau avec LP Fernand Leger de Coudekerque Branche)
LILLE	0620193Y	PU	LP	EDOUARD BRANLY	62321	BOULOGNE SUR MER CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE DES TERRES D'OPALE (en réseau avec LP Prof. Clerc d'Outreau, LP des deux caps de Marquise et du LP Giroux Sannier de St Martin Boulogne)
LILLE	0620131F	PU	LP	DES DEUX CAPS	62250	MARQUISE	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE DES TERRES D'OPALE(en réseau avec LP Prof. Clerc d'Outreau, LP E. Branly de Boulogne sur mer et du LP Giroux Sannier de St Martin Boulogne)
LILLE	0620221D	PU	LP	PROFESSEUR CLERC	62230	OUTREAU	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE DES TERRES D'OPALE (en réseau avec LP des deux caps de Marquise, du LP E. Branly de Boulogne sur mer et du LP Giroux Sannier de St Martin Boulogne)
LILLE	0593027V	PR	LP	INDUSTRIES LILLOISES (EPIL)	59000	LILLE	LYCEE DES METIERS DE LA CONSTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENERGIES (en réseau avec LP Ozanam de Lille)

LILLE	0624109E			LPO	GIRAUX SANNIER	62280	ST MARTIN BOULOGNE	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE DES TERRES D'OPALE (en réseau avec LP Prof; Clerc d'outreau, LP des deux caps de Marquise, et du LP E. Branly de Boulogne sur mer)
LILLE	0593007Y	PR		LP	OZANAM	59045	LILLE	LYCEE DES METIERS DE LA CONSTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENERGIES (en réseau avec LP EPIL de Lille)
LILLE	0592965C	PR		LPO	EIC LIPC (INDUSTRIEL ET COMMERCIAL PRIVE)	59200	TOURCOING	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE (en réseau avec LP Jehanne d'Arc de Tourcoing)
LYON	0421691K	PU		LP	PIERRE DESGRANGES	42166	ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'ENERGIE ET DES EQUIPEMENTS COMMUNICANTS LYCEE DES METIERS DES OUVRAGES METALLIQUES DU BATIMENT
LYON	0690106R	PU		LP+ LEGT	FREDERIC FAYS	69615	VILLEURBANNE CEDEX	LYCEE DES METIERS DES TECHNIQUES DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION
LYON	0690281F	PU		LP	JOSEPH MARIE JACQUARD	69921	OULLINS CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA MODE LYCEE DES METIERS DES SERVICES A LA PERSONNE ET A L'ENTREPRISE LYCEE DES METIERS DU RESEAU TEXTILE MODE CUIR
LYON	0420979L	PR		LGT	TEZENAS DU MONTCEL	42001	ST ETIENNE	LYCEE DES METIERS DE LA GESTION ET DU COMMERCE (cité scolaire avec le LP Tezenas du Montcel)
MONTPELLIER	0340061G	PU		LP	CHARLES ALLIES	34120	PEZENAS	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE ET DE LA MINTENANCE DES MATERIELS (TP et agricoles)
MONTPELLIER	0301778V	PU		LPO	JACQUES PREVERT	30380	SAINTE CHRISTOL LES ALES	LYCEE DES METIERS DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

MONTPELLIER	0342289D	PU	LPO	GEORGES FRECHE	34267	MONTPELLIER	LYCEE DES METIERS DE LA GASTRONOMIE, DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME
MONTPELLIER	0660903Y	PU	LPO	ROSA LUXEMBOURG	66140	CANET EN ROUSSILLON	LYCEE DES METIERS DU NAUTISME
MONTPELLIER	0301497P	PR	LPO	DE LA CCI	30020	NIMES CEDEX 1	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE ET DES SERVICES
NANCY-METZ	0541283B 0541270M	PU	LPO (SEP)	JEAN HANZELET	54701	PONT A MOUSSON CEDEX	LYCEE DES METIERS DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ELECTRICITE ET DE LA MAINTENANCE
NANTES	0440362U	PU	LP	LOUIS ARMAND	44270	MACHECOUL	LYCEE DES METIERS DE LA RESTAURATION
NANTES	0440282T	PU	LP	LE MASLE	44612	ST NAZAIRE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA RELATION CLIENT
NANTES	0850027T	PU	LPO	KASTLER GUITTON	85000	LA ROCHE SUR YON	LYCEE DES METIERS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA CONSTRUCTION ET DE L'INDUSTRIE
NANTES	0720033V	PU	LPO	WASHINGTON-TOUCHARD	72000	LE MANS	LYCEE DES METIERS DE LA PROTHESE DENTAIRE + LYCEE DES METIERS DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION DES ENTREPRISES
NANTES	0442358Z	PR	LPO	SACRE CŒUR *	44100	ANGERS	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE ET DE LA GESTION
RENNES	0560039N	PU	LP	DU BLAVET	56306	PONTIVY CEDEX	LYCEE DES METIERS DU BATIMENT ET DU CONFORT DE L'HABITAT
REUNION	9741234Y	PU	LPO	BRAS FUSIL	97470	ST BENOIT	LYCEE DES METIERS DE LA GESTION DES ENTREPRISES - ADMINISTRATIVE, COMPTABLE, FINANCIERE, COMMERCIALE, INFORMATIQUE
STRASBOURG	0670088G	PU	LPO	LE CORBUSIER	67404	ILLKIRCH	LYCEE DES METIERS DE L'ARCHITECTURE, DE LA CONSTRUCTION ET DU DESIGN

VERSAILLES	0951281B	PU	LP	TURGOT	95162	MONTMORENCY CEDEX	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE ET DE LA GESTION ADMINISTRATIVE
VERSAILLES	0951282C	PU	LP	DU VEXIN	95750	CHARS	LYCEE DES METIERS DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION
VERSAILLES	0951673C	PU	LP	GUSTAVE EIFFEL	95120	ERMONT	LYCEE DES METIERS DU GENIE ELECTRIQUE ET DES METIERS DU TERTIAIRE

ANNEXE II - LISTE DES ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RENOUVELLEMENT EN 2014
* renouvellement avec changement de label

ACADEMIE	N° UAI	PUBLIC (PU) PRIVE (PR)	LP LPO LEGT	NOM ÉTABLISSEMENT	CP -VILLE	DENOMINATION
AIX-MARSEILLE	0040011R	PU	LP	LOUIS MARTIN BRET	MANOSQUE	LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION, DES SECTEURS TERTIAIRE ET INDUSTRIEL
AIX-MARSEILLE	0050005D	PU	LP	ALPES ET DURANCE	EMBRUN	LYCEE DES METIERS DE PLURIACTIFS DU BOIS ET DE L'HABITAT DE MONTAGNE
AIX-MARSEILLE	0130033R	PU	LP	LOUIS BLERIOT *	MARGIANE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES
AIX-MARSEILLE	0130146N	PU	LP	LES ALPILLES *	MIRAMAS	LYCEE DES METIERS LES ALPILLES
AIX-MARSEILLE	0130151U	PU	LP	CHARLES MONGRAND *	PORT DE BOUC	LYCEE DES METIERS DU TERTIAIRE ET DES SERVICES A LA PERSONNE
AIX-MARSEILLE	0130171R	PU	LP	CHARLES PRIVAT *	ARLES CEDEX	LYCEE DES METIERS DES ENERGIES ET DE L'INDUSTRIE (en réseau avec le LGT LOUIS PASQUET d'Arles)
AIX-MARSEILLE	0131606A	PU	LP	CALADE (LA)	MARSEILLE	LYCEE DES METIERS DE LA MODE ET DU TERTIAIRE
AIX-MARSEILLE	0133367P	PU	LPO	PIERRE MENDES FRANCE *	VITROLLES CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LAERONAUTIQUE

AIX-MARSEILLE	0133280V	PR	LPO	ST ELOI *	13626	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	LYCEE DES METIERS DE L'ENERGIE , DE L'ELECTRONIQUE ET DE LA MAINTENANCE
AIX-MARSEILLE	0130011S	PU	LEGT	LOUIS PASQUET *	13200	ARLES	LYCEE DES METIERS DES ENERGIES ET DE L'INDUSTRIE (en réseau avec le LP CHARLES PRIVAT d'Arles)
AMIENS	0020025S	PU	LP	CHÂTEAU POTEL	O2460	LA FERTE MILON	LYCEE DES METIERS DE L'HORTICULTURE ET DE LA MAINTENANCE (véhicules industriels, matériels agricoles et de travaux publics)
AMIENS	0020061F	PU	LPO	SEP LE CORBUSIER annexée au LYCEE HÔTELIER *	O2200	SOISSONS	LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU BATIMENT
AMIENS	0600003C	PU	LP	J B COROT	60000	BEAUVAIS	LYCEE DES METIERS DE L'HABITAT ET DU COMMERCE
AMIENS	0600040T- 0600041U	PU	LP+LEGT	JEAN CALVIN et CHARLES DE BOVELLES	60402	NOYON CEDEX	LYCEE DES METIERS
AMIENS	0600002B- 0600061R	PU	LP+LEGT	LANGEVIN	60000	BEAUVAIS	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE ET DU GENIE CIVIL
AMIENS	0801864S- 0800061G	PU	LP+LEGT	DU VIMEU	80130	FRIVILLE	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE ET DU TERTIAIRE
AMIENS	0800046R- 0801514L	PU	LP+LEGT	PIERRE MENDES FRANCE *	80200	PERONNE	LYCEE DES METIERS DE LA MAINTENANCE ET DE LA LOGISTIQUE
AMIENS	0022043K	PU	LPO	JEAN BOUJIN *	O2100	ST QUENTIN	LYCEE DES METIERS DE LA MODE, DES SERVICES A LA PERSONNE ET AUX COLLECTIVITES

AMIENS	0801946F 0801742J	PR	LP+LEGT	LA PROVIDENCE *	80094	AMIENS CEDEX 3	LYCEE DES METIERS DES ENERGIES NOUVELLES ET DU NUMERIQUE
BESANCON	0390029V	PU	LPO	DU BOIS	39330	MOUCHARD	LYCEE DES METIERS DU BOIS
BESANCON	0701035V	PU	LPO	LOUIS ARAGON	70400	HERICOURT	LYCEE DES METIERS DE L'ENERGIE ET DU DEVELOPEMENT DURABLE
BORDEAUX	0330082K	PU	LP	SUD GIRONDE	33212	LANGON CEDEX	LYCEE DES METIERS "SUD GIRONDE"
BORDEAUX	0470029B	PU	LP	JACQUES DE ROMAS	47600	NERAC	LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE RESTAURATION ET DES SERVICES A LA PERSONNE
BORDEAUX	0640013S	PU	LP	PAUL BERT	64115	BAYONNE CEDEX	LYCEE DES METIERS DU TERTIAIRE, DU SANITAIRE ET SOCIAL ET DU SERVICE AUX COLLECTIVITES
BORDEAUX	0640049F	PU	LP	GUYNEMER	64404	OLORON STE MARIE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE
BORDEAUX	0641843F	PU	LPO	HOTELIER TOURISME	64200	BIARRITZ	LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME
BORDEAUX	0331561T	PR	LP	LA RUCHE *	33000	BORDEAUX	LYCEE DES METIERS DE LA RELATION A L'USAGER AU CLIENT A L'HUMAIN ET A L'ENTREPRISE
BORDEAUX	0641705F	PR	LEGT	ST JOSEPH	64480	USTARITZ	LYCEE DES METIERS COMMERCE VENTE ET SANTE SOCIAL
CRETEIL	0770945J	PU	LP	GUSTAVE EIFFEL	77130	VARENNES SUR SEINE	LYCEE DES METIERS DES STRUCTURES METALLIQUES ET DE LA CHAUDRONNERIE LYCEE DES METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE
CRETEIL	0771995A	PU	LP	LE CHAMP DE CLAYE	77414	CLAYE SOUILLY CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'ENERGIE

CRETEIL	0771997C	PU	LP	JACQUES PREVERT *	77385	COMBS LA VILLE CEDEX	LYCEE DES METIERS DES SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES ET DE L'ELECTROTECHNIQUE
CRETEIL	0931735F	PU	LP	LOUISE MICHEL	93800	EPINAY SUR SEINE	LYCEE DES METIERS DE LA VENTE ET DU COMMERCE
CRETEIL	0940140S	PU	LP	GOURDOU LESEURRE *	94210	LA VARENNE ST HILAIRE	LYCEE DES METIERS DE LA MAINTENANCE DES SYSTEMES INDUSTRIELS
CRETEIL	0770935Y	PU	LPO	LEONARD DE VINCI *	77011	MELUN CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA COMPTABILITE ET DE L'INFORMATIQUE DE GESTION LYCEE DES METIERS DE L'INGENIERIE MECANIQUE ET ELECTROTECHNIQUE
CRETEIL	0771364P	PU	LPO	JOLIOT CURIE	77196	DAMMARIÉ LES LYS CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA GESTION DES ENTREPRISES DANS LE CADRE EUROPEEN
CRETEIL	0772442L	PU	LPO	CHARLES DE GAULLE	77230	LONGPERRIER	LYCEE DES METIERS DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL
CRETEIL	0772668G	PU	LPO	JEHAN DE CHELLES	77649	CHELLES CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA SANTE ET DU SOCIAL
CRETEIL	0930131M	PU	LPO	EUGENIE COTTON *	93100	MONTREUIL	LYCEE DES METIERS CREATION GRAPHIQUE , NUMERIQUE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE
CRETEIL	0940578T	PU	LPO	LOUIS ARMAND	94130	NOGENT SUR MARNE	LYCEE DES METIERS DES TELECOMMUNICATIONS ET DES RESEAUX INFORMATIQUES LYCEE DES METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES APPLICATIONS
CRETEIL	0940136M	PU	LPO	FERNAND LEGER	94200	IVRY SUR SEINE	LYCEE DES METIERS DE LA CONCEPTION MECANIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR
CRETEIL	0931369H	PR	LP	FRANCOISE CABRINI	93167	NOISY LE GRAND CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA MAINTENANCE ET DE L'APRES- VENTE AUTOMOBILES LYCEE DES METIERS DE LA VENTE

GRENOBLE	0380083J	PU	LEGT+LP	GALILEE	38209	VIENNE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA CHIMIE (en réseau avec le LP privé François Vergurin du Péage de Roussillon)
GRENOBLE	0382274R	PU	LP	FRANCOISE DOLTO	38120	FONTANIL CORNILLON	LYCEE DES METIERS DE LA SANTE ET DU SOCIAL
GRENOBLE	0740056J	PU	LP	DE LA VALLEE DE L ARVE P BECHET	74304	CLUSES CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE ARVE - MONT BLANC (En réseau avec LGT CHARLES PONCET de Cluses et LPO MT BLANC RENE DAYVE de Passy)
GRENOBLE	007001N	PU	LPO+SEP	BOISSY D'ANGLAS	07104	ANNONAY CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA CREATION INDUSTRIELLE
GRENOBLE	0741473Z	PU	LPO	MONT BLANC RENE DAYVE	74190	PASSY	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE ARVE - MONT BLANC (En réseau avec LGT CHARLES PONCET et LP PAUL BECHET de Cluses)
GRENOBLE	0380018N	PR	LP+LT	ISER-BORDIER	38100	GRENOBLE	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE, DU SOCIAL ET DES SERVICES A LA PERSONNE (en réseau avec les LP privés Le Breda d'Allevard et Les Gorges de Voiron)
GRENOBLE	0381809K	PR	LP	LES GORGES	38500	VOIRON	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE, DU SOCIAL ET DES SERVICES A LA PERSONNE (en réseau avec les LP privés Le Breda d'Allevard et Iser-Bordier de Grenoble)
GRENOBLE	0381732B	PR	LP	FRANCOIS VERGUIN	38550	LE PEAGE DE ROUSSILLON	LYCEE DES METIERS DE LA CHIMIE (en réseau avec le LGT GALILEE de Vienne)
GRENOBLE	0381741L	PR	LP	LE BREDA	38580	ALLEVARD	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE, DU SOCIAL ET DES SERVICES A LA PERSONNE (en réseau avec les LP privés Les Gorges de Voiron et Iser-Bordier de Grenoble)
GRENOBLE	0740017S	PU	LEGT	CHARLES PONCET	74302	CLUSES CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE ARVE - MONT BLANC (En réseau avec LPO MT BLANC RENE DAYVE de Passy et LP PAUL BECHET de Cluses)
LILLE	0590188J 0590185F	PU	LP + LEGT (regroupés)	JEAN MOULIN	59051	ROUBAIX CEDEX 1	LYCEE DES METIERS DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION (En réseau avec le LP VERTES FEUILLES de Saint-André) LYCEE DES METIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE LA RELATION CLIENT (en réseau avec le LP Turgot de Roubaix)
LILLE	0594302F	PU	LP	FRANCOIS MANSART *	59582	MARLY CEDEX	LYCEE DES METIERS DU BATIMENT

LILLE	0620018H	PU	LP	FERNAND DEGRUGILLIER	62260	AUCHEL	LYCEE DES METIERS DE LA PLASTURGIE (En réseau avec les LP et LGT BEAUPRE d'Haubourdin) LYCEE DES METIERS DE L'AUTOMOBILE DU BETHUNOIS (En réseau avec le LP Salvador Allende de Béthune)
LILLE	0593187U 0590093F	PU	LP + LEGT (regroupés)	BEAUPRE	59481	HAUBOURDIN CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA PLASTURGIE (En réseau avec le LP DEGRUGILLIER d'Auchel)
LILLE	0592832H	PU	LP	VERTES FEUILLES	59871	ST ANDRE LEZ LILLE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION (En réseau avec le LP JEAN MOULIN de Roubaix)
LILLE	0620150B	PU	LP	JOLIOT CURIE	62590	OIGNIES	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE DU DISTRICT D'HENIN CARVIN (en réseau avec LP SENEZ le LEGT DARCHICOURT d'Henin Beaumont)
LILLE	0623328F	PU	LP	HENRI SENEZ	62252	HENIN BEAUMONT CEDEX	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE DU DISTRICT D'HENIN CARVIN * (en réseau avec le LEGT DARCHICOURT d'Henin Beaumont et le LP Joliot Curie d'Oignies)
LILLE	0620093P	PU	LEGT	DARCHICOURT *	62251	HENIN BEAUMONT	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE DU DISTRICT D'HENIN CARVIN (en réseau avec le LP H.SENEZ d'Henin Beaumont et le LP JOLIOT CURIE d'Oignies)
LILLE	0592966D	PR	LEGT	JEHANNE D'ARC	59202	TOURCOING CEDEX	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE (en réseau avec LPO EIC LIPC de Tourcoing)
LILLE	0620043K	PU	LP	SALVADOR ALLENDE	62408	BETHUNE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'AUTOMOBILE DU BETHUNOIS (En réseau avec le LP F. DEGRUGILLIER d'Auchel)

LILLE	0590111A	PU	LP	SONIA DELAUNAY	59461	LOMME CEDEX	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE
LILLE	0620220C	PU	LP	LA PEUPLERAIE	62430	SALLAUMINES	LYCEE DES METIERS DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE (En réseau avec le LGT DARCHICOURT d'Hérin Beaumont)
LILLE	0620161N	PU	LEGT	ALEXANDRE RIBOT *	62505	SAINT OMER CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA GESTION DE L'ADMINISTRATIF ET DU COMMERCE (En réseau avec le LP JACQUES DURAND de Saint Omer)
LILLE	0620162P	PU	LP	JACQUES DURAND	62505	ST OMER CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA GESTION DE L'ADMINISTRATIF ET DU COMMERCE * (En réseau avec le LGT Alexandre Ribot de Saint Omer)
LYON	0010020S	PU	LP	GEORGES CHARPAK	01400	CHATILLON SUR CHALARONNE	LYCEE DES METIERS DE LA MAINTENANCE DES ENGINES MECANIQUES
LYON	0421489R	PU	LP	ETIENNE LEGRAND	42124	LE COTEAU CEDEX	LYCEE DES METIERS DU BOIS, DU METAL ET DES SERVICES A LA PERSONNE
LYON	0421736J	PU	LP	HOTELLIER	42405	ST CHAMOND CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA RESTAURATION ET DES METIERS DE BOUCHE
LYON	0690010L	PU	LP	TONY GARNIER	69676	BRON CEDEX	LYCEE DES METIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
LYON	0690043X	PU	LP	JACQUES DE FLESSELLES	69283	LYON CEDEX 01	LYCEE DES METIERS DU GENIE ELECTRIQUE ET DE LA BUREAUTIQUE
LYON	0690105P	PU	LP	EMILE BEJUIT	69675	BRON CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'AUTOMOBILE ET DU TRANSPORT
LYON	0693770Y	PU	LPO	CLAUDE BERNARD	69665	VILLEFRANCHE SAONE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA VENTE, DES SERVICES ET DU COMMERCE

LYON	0421742R	PR	LP	TEZENAS DU MONTCEL	42000	ST ETIENNE	LYCEE DES METIERS DE LA GESTION ET DU COMMERCE (cité scolaire avec le LGT Tezenas du Montcel)
LYON	0420984S	PR	LP	SAINTE MARIE	42007	ST ETIENNE CEDEX 1	LYCEE DES METIERS DE LA VENTE ET DE LA COMMUNICATION VISUELLE
LYON	0420985T	PR	LP	SAINTE CLAIRE	42450	SURY LE COMTAL	LYCEE DES METIERS DE LA MAINTENANCE ET DES ENERGIES
LYON	0690660T	PR	LP	JAPY *	69203	LYON CEDEX 01	LYCEE DES METIERS DE LA VENTE ET DE LA GESTION ADMINISTRATIVE
LYON	0690641X	PR	LP	SAINTE MARC	69287	LYON CEDEX 02	LYCEE DES METIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE LA VENTE
LYON	0693371P	PR	LP	DON BOSCO	69322	LYON CEDEX 05	LYCEE DES METIERS DES SERVICES A LA PERSONNE
LYON	0693373S	PR	LP	ALEXIS CARREL	69362	LYON CEDEX 07	LYCEE DES METIERS DES RELATIONS COMMERCIALES
LYON	0420999H	PR	LPO	LA SALESIEENNE *	42100	ST ETIENNE	LYCEE DES METIERS DES TECHNOLOGIES DE LA SANTE DES SOINS ET SERVICES AUX PERSONNES ET AUX COLLECTIVITES
MONTPELLIER	0110008Z	PU	LP+LGT	JULES FIL *	11021	CARCASSONNE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA SANTE, DU SOCIAL ET DE L'INDUSTRIE
MONTPELLIER	0110013E	PU	LP	FRANCOIS ANDREOSSY *	11494	CASTELNAUDARY CEDEX	-LYCEE DES METIERS DE L'HABITAT ET DES TRAVAUX PUBLICS
MONTPELLIER	0300047N	PU	LP	GEORGES GUYNEMER	30703	UZES CEDEX	LYCEE DES METIERS D'ART
MONTPELLIER	0340006X	PU	LP	FERNAND LEGER *	34600	BEDARIEUX	LYCEE DES METIERS DU BTP ET DES ARTS
MONTPELLIER	03400069R	PU	LP	JACQUES BREL *	34220	ST PONS DE THOMIERES	LYCEE DES METIERS DE LA MOTO

MONTPELLIER	0341385W	PU	LP	LEONARD DE VINCI *	34085	MONTPELLIER CEDEX 4	LYCEE DES METIERS DE L'ECOCONSTRUCTION ET DU BATIMENT
MONTPELLIER	0340043M	PU	LP	PIERRE MENDES FRANCE *	34061	MONTPELLIER CEDEX 2	-LYCEE DES METIERS DE LA MAINTENANCE DES VEHICULES ET DE LA LOGISTIQUE
MONTPELLIER	0300106C	PR	LP	SAINTE MARIE *	30200	BAGNOLS SUR CEZE	-LYCEE DES METIERS DE L'EAU ET DES SERVICES A LA PERSONNE
MONTPELLIER	0480696W	PR	LPO	SACRE COEUR *	48200	ST CHELY D APCHER	LYCEE DES METIERS DE LA GASTRONOMIE ET DE L'HOTELLERIE
NANCY-METZ	0570324T	PU	LP	VALENTIN METZINGER	57500	ST AVOLD	LYCEE DES METIERS DU TERTIAIRE (en réseau avec le LGT Jean-Victor PONCELET de Saint-Avold)
NANCY-METZ	0880001Y	PU	LP	LE CHESNOIS	88240	BAINS LES BAINS	LYCEE DES METIERS DES SERVICES: ECO HABITAT ET LOISIRS
NANCY-METZ	0540036W	PU	LPO	JACQUES MARIE BOUTET DE MONVEL	54300	LUNEVILLE	LYCEE DES METIERS D'ART ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
NANCY-METZ	0551006V	PU	LPO	JEAN AUGUSTE MARGUERITTE	55100	VERDUN	LYCEE DES METIERS DE LA PRODUCTIQUE, DES AUTOMATISMES ET DES ENERGIES RENOUVELABLES
NANCY-METZ	0572101Z	PR	LT + LP	SAINTE ANDRE	57840	OTTANGE	LYCEE DES METIERS DE L'OPTIQUE
NANCY-METZ	0572012C	PU	LEGT	JEAN-VICTOR PONCELET	57500	SAINTE AVOLD	LYCEE DES METIERS DU TERTIAIRE (en réseau avec le LP Valentin METZINGER de Saint-Avold)
NANTES	0441823T	PU	LP	HEINLEX	44600	ST NAZAIRE	LYCEE DES METIERS DE LA CHIMIE
NANTES	0490013Y	PU	LP	de NARCE	49800	BRAIN SUR L'AUTHION	LYCEE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS , DE LA MAINTENANCE DES VEHICULES (hors véhicules industriels) ET DES MATERIELS
NANTES	0490003M	PU	LPO	CHEVROLLIER	49035	ANGERS CEDEX 01	LYCEE DES METIERS DES TECHNOLOGIES NUMERIQUES

NANTES	0530778H	PU	LP	GASTON LESNARD	53015	LAVAL CEDEX	LYCEE DES METIERS DU BÂTIMENT
NANTES	0490018D	PU	LPO	EUROPE SCHUMAN	49311	CHOLET CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA GESTION D'ENTREPRISE ET DU COMMERCE A L'INTERNATIONAL
NANTES	0490886X	PR	LP	LA PROVIDENCE	49306	CHOLET CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA VENTE, DE LA GESTION ET DU SECRETARIAT
NANTES	0490903R	PR	LP	LE PINIER NEUF *	49601	BEAUPREAU CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA MAINTENANCE, DE L'ENERGIE, DE LA CONSTRUCTION
NANTES	0440119R	PR	LPO	STE ANNE	44615	ST NAZAIRE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION
NANTES	0850130E	PR	LPO	ND DU ROC *	85035	LA ROCHE SUR YON CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA GESTION, DU COMMERCE ET DE L'ADMINISTRATION
NANTES	0850136L	PR	LPO	JEANNE D'ARC	85603	MONTAIGU CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT
NANTES	0490055U	PU	LEGT	SADI CARNOT	49401	SAUMUR CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION
NANTES	0850086G	PR	LP	SAINTE GABRIEL *	85290	SAINTE LAURENT SUR SEVRE	LYCEE DES METIERS DES TECHNOLOGIES DE L'ELECTRONIQUE, DE L'ELECTROTECHNIQUE ET DE LA MECANIQUE
NANTES	0530012A	PU	LGT	REAUMUR	53013	LAVAL CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA SANTE, DU SOCIAL ET DE L'AIDE A LA PERSONNE
NANTES	0851344Z	PR	LPO	NOTRE DAME	85205	FONTENAY LE COMTE CEDEX	LYCEE DES METIERS DU BOIS ET DE L'HABITAT
NANTES	0530079Y	PU	LP	LEONARD DE VINCI *	53103	MAYENNE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION VISUELLE
NANTES	0720822C	PR	LPO	STE CATHERINE	72000	LE MANS	LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION ET DE LA BOULANGERIE-PATISSERIE
ORLEANS-TOURS	0180009M	PU	LP	JEAN DE BERRY	18021	BOURGES CEDEX	LYCEE DES METIERS DU BÂTIMENT

ORLEANS-TOURS	0180823X	PU	LP	VAUVERT	18000	BOURGES	LYCEE DES METIERS DE L'AUTOMOBILE ET DU COMMERCE
ORLEANS-TOURS	0280022X	PU	LP	MAURICE VIOLETTE *	28101	DREUX CEDEX	LYCEE DES METIERS DES SERVICES, DES INDUSTRIES COSMETIQUES ET PHARMACEUTIQUES
ORLEANS-TOURS	0280700J	PU	LP	JEAN FELIX PAULSEN	28205	CHATEAUDUN CEDEX	LYCEE DES METIERS DES SERVICES, DE L'ELECTROTECHNIQUE ET DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE
ORLEANS-TOURS	0371211R	PU	LP	BEAUREGARD	37110	CHATEAU RENAULT	LYCEE DES METIERS DU TERTIAIRE, DE LA MAINTENANCE ET DE L'ELECTROTECHNIQUE
ORLEANS-TOURS	0371258S	PU	LP	EMILE DELATAILLE	37602	LOCHES CEDEX	LYCEE DES METIERS DU BOIS, DU DECOLLETAGE ET DES SERVICES
ORLEANS-TOURS	0450750W	PU	LP	JEAN DE LA TAILLE *	45300	PITHIVIERS	LYCEE DES METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE ET DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE, DE L'HOTELLERIE ET DU COMMERCE
ORLEANS-TOURS	0281090H	PU	LPO	SILVIA MONFORT	28600	LUISANT	LYCEE DES METIERS DES ECHANGES INTERNATIONAUX
ORLEANS-TOURS	0280687V	PR	LP	DE COUASNON	28100	DREUX	LYCEE DES METIERS DES SERVICES A LA PERSONNE ET A L'ENTREPRISE
ORLEANS-TOURS	0371439N	PR	LEGT	SAINTE-FRANCOIS -STE MEDARD NOTRE DAME LA RICHE	37058	TOURS	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE ET DE L'INFORMATIQUE
ORLEANS-TOURS	0450758E	PR	LEGT	SAINTE PAUL BOURDON BLANC *	45057	ORLEANS	LYCEE DES METIERS DU MANAGEMENT ET DE LA COMMUNICATION
POITIERS	0161003D	PU	LP	LOUISE MICHEL	16700	RUFFEC	LYCEE DES METIERS DE L'ECO-HABITAT ET DE L'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
POITIERS	0170070J	PU	LP	DU PAYS D AUNIS	17700	SURGERES	LYCEE DES METIERS DU BOIS
RENNES	0220186H	PU	LP	ROSA PARKS	22110	ROSTRENEEN	LYCEE DES METIERS DES SERVICES A LA PERSONNE ET DE LA SECURITE

RENNES	0290105G	PU	LP	TRISTAN CORBIERE	29671	MORLAIX CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'AERONAUTIQUE ET DE LA MECATRONIQUE
RENNES	0350032V	PU	LP	LOUIS GUILLOUX *	35703	RENNES CEDEX 7	LYCEE DES METIERS
RENNES	0350102W	PU	LP	BEAUMONT *	35605	REDON CEDEX	LYCEE DES METIERS DES SERVICES, DE L'INDUSTRIE ET DE L'HABITAT
RENNES	0560070X	PU	LP	EMILE ZOLA *	56704	HENNEBONT CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA COMMUNICATION VISUELLE
RENNES	0220013V	PU	LPO	LA FONTAINE DES EAUX *	22102	DINAN CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA GESTION ENERGETIQUES DES BATIMENTS
RENNES	0220196U	PU	LPO	HENRI AVRIL *	22402	LAMBALLE CEDEX	LYCEE DES METIERS
RENNES	0290003E	PU	LPO	PIERRE GUEGUIN	29182	CONCARNEAU CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'ENERGIE INDUSTRIELLE ET DU NAUTISME
RENNES	0290044R	PU	LPO	DE L'ELORN	29207	LANDERNEAU CEDEX	LYCEE DES METIERS DU BOIS
RENNES	0350030T	PU	LPO	PIERRE MENDES FRANCE	35069	RENNES CEDEX	LYCEE DES METIERS DU BÂTIMENT ET DE L'ENERGETIQUE
RENNES	0561641E	PU	LPO	MARCELIN BERTHELOT *	56230	QUESTEMBERT	LYCEE DES METIERS DES MATERIAUX PLASTIQUES ET COMPOSITES ET DES OUTILLAGES
RENNES	0560016N	PU	LPO	BROCELIANDE	56380	GUER	LYCEE DES METIERS DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE LA MAINTENANCE DES VEHICULES INDUSTRIELS
RENNES	0220122N	PR	LP	MONTBAREIL	22200	GUINGAMP	LYCEE DES METIERS DE LA COIFFURE ET DE L'ESTHETIQUE-COSMETIQUE
RENNES	0290202M	PR	LP	ST GABRIEL *	29125	PONT L ABBE CEDEX	LYCEE DES METIERS DU TRANSPORT- LOGISTIQUE ET DE LA MAINTENANCE NAUTIQUE DES VEHICULES ET DES MATERIELS

RENNES	0291808H	PR	LP	ST JOSEPH ST MARC	29187	CONCARNEAU CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA BOULANGERIE-PATISserie ET DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION
RENNES	0350807M	PR	LP	NOTRE DAME	35290	ST MEEN LE GRAND	LYCEE DES METIERS DE LA RESTAURATION ET DU SERVICE
RENNES	0350769W	PR	LPO	JEAN BAPTISTE LE TAILLANDIER	35300	FOUGERES	LYCEE DES METIERS DE LA VENTE ET DU COMMERCE (Ensemble scolaire avec le lycée Saint-Joseph-Notre Dame des Marais)
RENNES	0290184T	PR	LP	ST JOSEPH *	29413	LANDERNEAU CEDEX	LYCEE DES METIERS
RENNES	0350840Y	PR	LPO	STE THERESE	35000	RENNES	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE
RENNES	0350797B	PR	LPO	JEANNE D ARC	35708	RENNES CEDEX 7	LYCEE DES METIERS DU TOURISME, DU SECTEUR SANITAIRE ET DE L'INTERVENTION SOCIALE
RENNES	0560181T	PR	LPO	ST JOSEPH-LA SALLE	56109	LORIENT CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'ENERGIE
ROUEN	0270018Y	PU	LP	AUGUSTIN HEBERT *	27025	EVREUX CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'HABITAT, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE
ROUEN	0271097W	PU	LP	RISLE SEINE	27500	PONT AUDEMER	LYCEE DES METIERS DES SERVICES AUX ENTREPRISES
ROUEN	0760087G	PU	LP	COLBERT *	76141	LE PETIT QUEVILLY CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA PLASTURGIE ET DE LA FONDERIE
ROUEN	0760132F	PU	LP	JULES SIEGFRIED *	76054	LE HAVRE CEDEX	LYCEE DES METIERS DES SCIENCES DU NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE
ROUEN	0762602R	PU	LP	DES 4 CANTONS GRIEU *	76044	ROUEN CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA MAINTENANCE ET DE L'INFORMATION NUMERIQUE
ROUEN	0762950U	PU	LPO	PIERRE DE COUBERTIN	76210	BOLBEC	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE
STRASBOURG	0670087F	PU	LPO	ALEXANDRE DUMAS *	67404	ILLKIRCH CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME

STRASBOURG	0681817F	PU	LPO	LAZARE DE SCHWENDI	68040	INGERSHEIM	LYCEE DES METIERS
STRASBOURG	0680059V	PU	LPO	CHARLES DE GAULLE	68840	PULVERSHEIM	LYCEE DES METIERS DE LA MECANIQUE, DE L'ELECTRICITE ET DE LA MAINTENANCE
STRASBOURG	0670114K	PU	LPO	STANISLAS	67163	WISSEMBOURG CEDEX	LYCEE DES METIERS
TOULOUSE	0090020Y	PU	LP	FRANCOIS CAMEL	09201	ST GIRONS CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA RESTAURATION ET DES SERVICES A LA PERSONNE
TOULOUSE	0090024C	PU	LP	DR PHILIPPE TISSIE	09700	SAVERDUN	LYCEE DES METIERS DE LA MAINTENANCE DES ENGIN MECANIQUES
TOULOUSE	0120037A	PU	LP+LEGT	ALEXIS MONTEIL	12034	RODEZ CEDEX 9	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE ET DE LA COMMUNICATION
TOULOUSE	0120096P	PU	LP	DU BATIMENT	12110	AUBIN	LYCEE DES METIERS DU BOIS ET DE L'HABITAT
TOULOUSE	0310050L	PU	LP	JOSEPH GALLIENI	31086	TOULOUSE CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'AUTOMOBILE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
TOULOUSE	0310052N	PU	LP	ROLAND GARROS	31200	TOULOUSE	LYCEE DES METIERS DE LA MAINTENANCE MECANIQUE ET DE LA PRODUCTIQUE
TOULOUSE	0310053P	PU	LP	URBAIN VITRY	31021	TOULOUSE CEDEX 2	LYCEE DES METIERS DU BÂTIMENT
TOULOUSE	0310056T	PU	LP	GABRIEL PERI	31013	TOULOUSE CEDEX 6	LYCEE DES METIERS DE LA VENTE ET DE LA MODE
TOULOUSE	0310088C	PU	LP+LEGT	VINCENT AURIOL	31250	REVEL	LYCEE DES METIERS D'ART, DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT
TOULOUSE	0310089D	PU	LP+LEGT	PAUL MATHOU	31210	GOURDAN POLIGNAN	LYCEE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT
TOULOUSE	0311092U	PU	LP	EUGENE MONTEL	31770	COLOMIERS	LYCEE DES METIERS DES ENERGIES RENOUVELABLES, DE L'ELECTROTECHNIQUE, DE LA MAINTENANCE ET DE LA CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE

TOULOUSE	0312217S	PU	LP	CHARLES DE GAULLE	31604	MURET CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'ENERGETIQUE ET DE LA DOMOTIQUE
TOULOUSE	0320068A	PU	LP+LEGT	LE GARROS	32021	AUCH CEDEX 9	LYCEE DES METIERS DU GENIE CIVIL, DE LA PRODUCTION ET DU LABORATOIRE
TOULOUSE	0460032K	PU	LP+LEGT	CHAMPOLLION	46106	FIGEAC CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE: PRODUCTIQUE MECANIQUE-ELECTRONIQUE-ELECTROTECHNIQUE ET BUREAUTIQUE-SERVICES
TOULOUSE	0460051F	PU	LP+LEGT	CLEMENT MAROT	46005	CAHORS CEDEX 9	LYCEE DES METIERS DU TERTIAIRE ET DU SOCIAL
TOULOUSE	0460529A	PU	LP	HOTELIER QUERCY PERIGORD	46200	SOUILLAC	LYCEE DES METIERS DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION
TOULOUSE	0650041S	PU	LP+LT	JEAN DUPUY	65016	TARBES CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE : MATERIAUX, PRODUCTION, ELECTRICITE
TOULOUSE	0310049K	PU	LPO	SAINT EXUPERY	31703	BLAGNAC CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA PRODUCTIQUE ET DE LA MAINTENANCE AERONAUTIQUE
TOULOUSE	0460670D	PU	LPO	GASTON MONERVILLE	46005	CAHORS CEDEX 9	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE : MAINTENANCE, PRODUCTION, ELECTRICITE ET AUTOMOBILE
TOULOUSE	0311219G	PR	LP	SAINTE MARIE SAINT SERVIN	31000	TOULOUSE	LYCEE DES METIERS COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS
TOULOUSE	0311200L	PR	LP	AIRBUS TOULOUSE	31060	TOULOUSE CEDEX 9	LYCEE DES METIERS DE L'AERONAUTIQUE
VERSAILLES	0783214V	PU	LP	LUCIEN RENE DUCHESNE	78170	LA CELLE ST CLOUD	LYCEE DES METIERS DE L'AUTOMOBILE
VERSAILLES	0910631S	PU	LP	JEAN MONNET	91260	JUVISY SUR ORGE	LYCEE DES METIERS DES SERVICES AUX ENTREPRISES
VERSAILLES	0910755B	PU	LP	NADAR	91210	DRAVEIL	LYCEE DES METIERS DE LA SECURITE, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

VERSAILLES	0911254U	PU	LP	CHARLES BAUDELAIRE *	91000	EVRY	LYCEE DES METIERS DE LA COIFFURE ET DE L'ESTHETIQUE LYCEE DES METIERS DES SERVICES A LA PERSONNE, DE LA RELATION A LA CLIENTELE ET DE L'ENTRETIEN DES TEXTILES
VERSAILLES	0920170K	PU	LP	FLORIAN	92330	SCEAUX	LYCEE DES METIERS DE LA BEAUTE LYCEE DES METIERS DE LA VENTE
VERSAILLES	0921500F	PU	LP	VOILIN *	92800	PUTEAUX	LYCEE DES METIERS DE L'ACCUEIL, DE LA VENTE ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES
VERSAILLES	0783448Z	PU	LPO	SIMONE WEIL	78700	CONFLANS STE HONORINE	LYCEE DES METIERS DU NAUTISME
VERSAILLES	0912124P	PU	LPO	PARC DE VILGENIS *	91305	MASSY CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA MECATRONIQUE, DE L'INFORMATIQUE ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES
VERSAILLES	0922428P	PU	LPO	CLAUDE GARAMONT *	92701	COLOMBES CEDEX	LYCEE DES METIERS DES INDUSTRIES ET ARTS GRAPHIQUES
VERSAILLES	0951838G	PU	LPO	CAMILLE CLAUDEL *	95490	VAUREAL	LYCEE DES METIERS DES ARTS ET DU DESIGN
VERSAILLES	0783325R	PR	LP	ST VINCENT DE PAUL *	78000	VERSAILLES	LYCEE DES METIERS DE LA VENTE ET DE LA RELATION CLIENTELE
VERSAILLES	0950812S	PR	LP	JEANNE D ARC *	95130	FRANCONVILLE LA GARENNE	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE, DE LA GESTION ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

ANNEXE III - LISTE DES ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE MODIFICATION OU D'UN AJOUT DE LABEL EN 2014

* rectificatif labellisation 2013

ACADEMIE	N° UAI	PUBLIC (PU) PRIVE (PR)	LP LPO LPT LEGT	NOM ÉTABLISSEMENT	CP -VILLE		DENOMINATION	MODIFICATION DE LABEL	AJOUT DE LABEL
AIX-MARSEILLE	0132276D	PU	LP	PIERRE LATECOERE *	13800	ISTRES CEDEX	LYCEE DES METIERS DE L'INDUSTRIE	X	
BORDEAUX	0400004M	PU	LP	LOUIS DARMANTE	40130	CAPBRETON	LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU COMMERCE	X	
LILLE	0590102R	PU	LP	DES MONTS DE FLANDRE *	59522	HAZEBROUCK CEDEX	LYCEE DES METIERS DE LA MAINTENANCE DES VEHICULES ET DES MATERIELS (En réseau avec le LP J. DURAND de SAINT OMER)	X	
NANTES	0530079Y	PU	LP	LEONARD DE VINCI	53103	MAYENNE CEDEX	LYCEE DES METIERS DES VEHICULES ET DU TRANSPORT		X
NANTES	0720822C	PR	LPO	STE CATHERINE	72000	LE MANS	LYCEE DES METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE		X

Enseignements primaire et secondaire

Concours

Première édition du concours « La Flamme de l'égalité » - année scolaire 2015-2016

NOR : MENE1523652N

circulaire n° 2015-166 du 7-10-2015

MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux préfètes et préfets ; aux hauts commissaires de la République ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

La loi du 21 mai 2001 reconnaît la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité. Elle dispose, d'une part, que « Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent ». Elle précise, d'autre part, qu'un comité de personnalités qualifiées est créé afin de « proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations ». C'est dans ce cadre que le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) a été constitué en 2004 (décret n° 2004-11 du 5 janvier 2004 modifié par les décrets n° 2009-506 et n° 2013-382 des 6 mai 2009 et 2013). Ce comité a pour mission de conseiller le Gouvernement, le défenseur des droits, ou tout autre médiateur ou entité, sur les enjeux de mémoire et d'histoire de l'esclavage, de discriminations induites et de solutions dynamiques dans la recherche, l'enseignement, les patrimoines, la diffusion ou la transmission des mémoires.

À ce titre, le ministère chargé de l'éducation nationale, le ministère des outre-mer et le CNMHE ont décidé d'organiser un concours scolaire national intitulé « La Flamme de l'égalité ». Ce concours s'inscrit pleinement dans les objectifs de la grande mobilisation pour les valeurs de la République. Il participe à l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines. Il contribue à la construction d'une mémoire collective autour de valeurs partagées afin de favoriser le sentiment d'une appartenance commune. Il s'agit de faire connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, de leurs survivances comme de leurs effets et de leurs héritages contemporains.

« La Flamme de l'égalité » permettra aux élèves, tout au long de l'année 2015-2016, d'explorer, étudier, interpréter, développer et analyser des événements, des archives, des figures et des faits historiques emblématiques qui pourront également s'inscrire dans des ancrages locaux en s'intéressant à des lieux de mémoire, des acteurs et des images, des œuvres littéraires ou artistiques, des discours, citations et débats, des procès ou chroniques régionales, des lois ou règlements, des parcours individuels et des figures oubliées ou emblématiques.

Autour d'un travail de mémoire et d'histoire, il est proposé aux élèves de réaliser collectivement une production de forme libre (témoignage, dessin, texte lu, chanson, spectacle, exposition, BD, vidéo, etc.).

Quelle que soit la forme d'expression choisie, ce projet devra être transmis sous la forme d'un fichier numérique selon les modalités techniques et le calendrier précisés dans le règlement.

La gestion opérationnelle du concours est confiée à la fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement.

L'ensemble des informations relatives au concours sera accessible sur le site www.laflammedelegalite.org et les sites des principaux partenaires.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Najat Vallaud-Belkacem

La ministre des outre-mer
George Pau-Langevin

La présidente du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage
Myriam Cottias

Annexe

Règlement du concours « La Flamme de l'égalité » - année scolaire 2015-2016

1. Participation

Le concours est ouvert aux élèves des écoles élémentaires ainsi que des établissements d'enseignement du 2nd degré, publics et privés sous contrat :

- collèges ;
- lycées d'enseignement général et technologique ;
- lycées professionnels ;
- établissements régionaux d'enseignement adapté ;
- établissements d'enseignement agricole ;
- établissements relevant du ministère de la défense ;
- établissements français à l'étranger.

Peuvent également participer au concours :

- les jeunes placés dans les centres éducatifs fermés ;
- les mineurs et jeunes majeurs scolarisés dans les établissements pénitentiaires ;
- les élèves scolarisés dans des établissements spécialisés relevant du secteur médico-social.

2. Thème

Le thème de la session 2015/2016 du concours est :

« Récits de vies : restituer la voix des acteurs et des témoins de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ».

3. Catégories

Le concours comporte trois catégories de participation : élémentaire, collège, lycée.

4. Condition de réalisation

Les projets peuvent être réalisés dans des cadres variés (enseignements disciplinaires ou interdisciplinaires, ateliers, associations scolaires, etc.) et mobiliser un groupe d'élèves ou une classe entière.

Les réalisations des élèves peuvent prendre toutes formes d'expression : essai, dossier, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, graphique, plastique, théâtrale, cinématographique, chorégraphique, etc.). Elles doivent prendre la forme numérique d'un texte au format « PDF », d'un diaporama ou d'une vidéo de 13 minutes maximum.

5. Transmission du projet

Les fichiers numériques sont déposés sur le site www.laflammedelegalite.org.

Les projets téléchargés sur le site dédié seront consultables par les collèges d'évaluateurs académiques et par le jury national selon des modalités qui leur seront précisées.

6. Contenu du projet

Les supports numériques doivent être accompagnés des documents suivants :

- Formulaire de candidature complété (téléchargeable sur le site dédié www.laflammedelegalite.org et les sites des principaux partenaires).

Il doit comporter tous documents pouvant faciliter l'évaluation du projet par le collège d'évaluateurs académiques puis le jury national (descriptif complet, format des documents numériques, script des productions numériques, etc.). L'avis argumenté de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (pour les écoles) ou du chef de l'établissement (pour les collèges et les lycées) est un élément d'appréciation important.

- Formulaire d'autorisation de captation de toute personne apparaissant sur les supports numériques, complétés et signés (téléchargeable sur le site dédié www.laflammedelegaite.org).

Droits d'auteur : tous les contenus figurant sur les supports numériques produits à l'occasion de ce concours doivent permettre l'exploitation par libération des droits d'auteur (reproduction, représentation, adaptation) et des droits des personnes pendant une durée de dix années : sur les sites Internet du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère des outre-mer, ainsi que sur les sites du CNMHE, des écoles ou établissements scolaires, de la Ligue de l'enseignement, et de leurs partenaires.

Les supports numériques intégrant des contenus dont les droits ne sont pas autorisés pour cette exploitation et diffusion ne pourront être retenus.

7. Collège d'évaluateurs académiques

Le collège d'évaluateurs académiques, nommé et présidé par le recteur de l'académie (ou son représentant), peut être composé de :

- représentants du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- représentants du ministère des outre-mer ;
- représentants du CNMHE ;
- représentants de la Ligue de l'enseignement (fédération départementale) ;
- personnalités qualifiées : universitaires ; enseignants ; représentants d'associations ou d'ONG intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de l'égalité ou de lutte contre les discriminations ; représentants de collectivités territoriales.

Le collège d'évaluateurs académiques sélectionne à l'attention du jury national, selon des modalités définies par le recteur d'académie, le meilleur projet de chaque catégorie.

8. Jury national

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des outre-mer fixent, en accord avec la présidente du CNMHE, la composition du jury national et désignent une personnalité pour le présider.

Le jury national est composé de :

- représentants du Sénat ;
- représentants du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- représentants du ministère des outre-mer ;
- représentants du CNMHE ;
- représentants de l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) ;
- représentants de la mission laïque française (MLF) ;
- représentants de la Ligue de l'enseignement ;
- personnalités qualifiées : universitaires ; enseignants ; représentants d'associations ou d'ONG intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de l'égalité ou de la lutte contre les discriminations ; représentants d'institutions œuvrant dans ces domaines.

Le jury national sélectionne le projet lauréat et un ou deux projets méritant une mention spéciale pour chacune des trois catégories.

9. Cérémonie nationale

Les trois classes lauréates (ou groupes d'élèves les représentant) sont invitées à la cérémonie nationale de remise des prix se déroulant à l'occasion des commémorations de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions le 10 mai 2016, sous l'égide du Sénat.

Lors de cette journée, les prix nationaux seront remis par la ministre chargée de l'éducation nationale, la ministre des outre-mer et la présidente du CNMHE (ou leurs représentants), au cours d'une cérémonie officielle, à Paris, dont les modalités d'organisation seront précisées ultérieurement.

10. Calendrier de l'opération

- le lundi 12 octobre 2015 : ouverture des inscriptions sur le site www.laflammedelegalite.org ;
- le mercredi 10 février 2016 : clôture des inscriptions et envoi des travaux sur la plateforme de téléchargement ;
- du jeudi 11 février au vendredi 25 mars 2016 : présélection par les collègues d'évaluateurs académiques ;
- le vendredi 8 avril 2016 : réunion du jury national ;
- le mardi 12 avril 2016 : publication du palmarès sur le site www.laflammedelegalite.org ;
- le mardi 10 mai 2016 : cérémonie nationale de remise des prix.

11. Ressources principales

Les sites suivants proposent un ensemble de ressources pour accompagner les équipes éducatives dans ce concours :

- www.cnmhe.fr
- www.esclavage-memoire.com
- www.eduscol.education.fr/laflammedelegalite
- <https://schoolsontheslaveroute.wordpress.com/>
- <https://slaveryandremembrance.org/> (Unesco).

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Enseignements primaire et secondaire

Échanges scolaires

Programme de mobilité franco-suédois « Éducation européenne - Une année en France » - année scolaire 2015-2016

NOR : MENC1521798N

note de service n° 2015-158 du 1-10-2015

MENESR - DREIC B2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale ; au doyen de l'inspection générale du groupe des langues vivantes ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie - directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement

Créé en 1988, ce programme permet à des élèves suédois de première ou de terminale d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français.

Ces élèves reçoivent des autorités de leur pays une allocation d'études qui couvre l'indemnité versée aux familles d'accueil ainsi que, pour partie, les frais de scolarité et d'internat (cf. ci-dessous : « Conditions d'accueil »).

Pour l'année 2016-2017, une quarantaine d'élèves suédois devraient être retenus pour participer au programme. La procédure de sélection des établissements français désirant accueillir un élève suédois commence dès le mois de novembre 2015.

Profil des établissements français éligibles

Tout lycée d'enseignement général ou technologique, qu'il soit public ou privé, peut poser sa candidature sous réserve des conditions suivantes :

- disposer d'un internat. Les frais d'internat ne doivent pas s'élever à plus de 1 800 euros par an et, pour les lycées privés, les frais de scolarité ne doivent pas excéder 200 euros par an.
- trouver une famille d'accueil qui hébergera l'élève durant les week-ends et les petites vacances (cf. ci-dessous : « Conditions d'accueil »).

Comment candidater ?

- Compléter la fiche de candidature électronique des établissements disponible sur le site du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) : <http://www.ciep.fr/mobilite/eleves-suedois>

- La retourner avant le lundi 15 février 2016 par courriel au Dareic de l'académie concernée ainsi qu'au CIEP à l'adresse électronique suivante : francosuedois@ciep.fr

Ces candidatures seront alors transmises par le CIEP au service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France et au Conseil suédois pour l'enseignement supérieur à Stockholm et sélectionnées à partir de mi-avril 2016.

L'attention des établissements candidats est appelée sur le fait que la participation à ce programme n'est pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre. Les établissements qui ont déjà participé à ce programme doivent faire connaître leur souhait de renouveler leur participation pour l'année 2016-2017.

Les autres établissements candidats sont invités à préciser s'ils ont déjà des contacts ou un partenariat avec un établissement suédois.

Les élèves participant au programme « Une année en France » qui souhaitent se présenter aux épreuves du baccalauréat français en informeront le proviseur de leur établissement d'accueil dès le début de l'année scolaire.

Conditions d'accueil : familles, lycées et tuteurs

- Toute famille accueillant un élève suédois se voit verser une indemnité qui vise à compenser les dépenses liées aux prestations matérielles engagées à l'occasion du séjour de l'élève à son domicile. Ce défraiement est versé par la famille suédoise et ne pourra excéder la somme de 152 euros mensuels sur une période de 10 mois.
- Pour les dépenses de santé engagées en France, tous les élèves possèdent la carte européenne d'assurance maladie permettant d'obtenir un remboursement en Suède. De plus, chaque élève souscrit une assurance venant compléter l'assurance scolaire dont il bénéficie dans le cadre de son inscription dans l'établissement français.
- Chaque lycée d'accueil est responsable du cursus scolaire de l'élève suédois pendant son séjour en France et de son hébergement à l'internat et en famille. Chaque proviseur prend toutes les décisions concernant le suivi scolaire de l'élève pendant son séjour en France, le cas échéant en concertation avec le SCAC de l'Ambassade de France à Stockholm.
- Au cours de son année scolaire en France, l'élève est placé sous la tutelle d'une personne travaillant au Centre culturel suédois de Paris.

Pour tout renseignement, il convient de s'adresser à :

- CIEP : Monsieur Michel Huguet -Tél. +33 (0)1 45 07 63 53, huguet@ciep.fr
- Ambassade de France à Stockholm - Bureau de coopération linguistique et éducative : Nathalie Hirschsprung - Tél. +46 845 95 385, nathalie.hirschsprung@diplomatie.gouv.fr
- Institut suédois à Paris : Madame Axelle Lefebvre - Tél. : +33 (0) 6 99 39 10 22, axelledh@gmail.com

Modalités de suivi du dossier

Les établissements retenus recevront du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Stockholm un dossier avec les coordonnées de l'élève suédois à accueillir.

Après réception de ce dossier, il est impératif de renvoyer par voie postale :

- une brochure de présentation de l'établissement ainsi que de la ville ou de la région directement à l'élève suédois ;
- la fiche de confirmation d'accueil dans les plus brefs délais ;
- la fiche d'information sur la famille d'accueil ;

à l'adresse suivante :

- Marianella Mata Escobar

Swedish Council for Higher Education (Conseil suédois pour l'enseignement supérieur)

PO 1413, SE621 25 Visby, Sweden

(Contact : Marianella Mata Escobar, UHR, mella.mata@uhr.se)

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le secrétaire général,

Frédéric Guin

Personnels

Mouvement

Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1er degré spécialisés - rentrée d'août 2016

NOR : MENH1521322N

note de service n° 2015-154 du 17-9-2015

MENESR - DGRH B2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au chef de service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon

Références : loi organique n° 2004-192 du 27-2-2004 ; décret n° 85-986 du 16-9-1985 ; décret n° 96-1026 du 26-11-1996 ; décret n° 96-1028 du 27-11-1996 ; convention n° HC/56-07 du 4-4-2007

La note de service n° 2014-109 du 14 août 2014 est abrogée.

La présente note de service a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à une mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée scolaire d'août 2016.

Les personnels enseignants spécialisés du premier degré, mis à la disposition du Gouvernement de la Polynésie française, restent placés sous l'autorité hiérarchique du ministre de l'éducation nationale et de son représentant, le vice-recteur de la Polynésie française, qui assure la gestion de leur carrière en lien avec la direction générale des ressources humaines (DGRH).

Ils exercent leur mission d'enseignement sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation de la Polynésie française. Ils sont affectés sur des postes précis.

La Polynésie française bénéficie d'une compétence générale en matière d'organisation des enseignements. Les écoles dans lesquelles ces personnels remplissent leurs missions relèvent de cette compétence. Ces personnels sont rémunérés par le vice-rectorat sur le budget du ministère de l'éducation nationale.

Tous les personnels enseignants spécialisés du premier degré peuvent faire acte de candidature afin d'obtenir une mise à disposition (MAD) en Polynésie française.

I - Conditions de recrutement

Peuvent faire acte de candidature les instituteurs et professeurs des écoles spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIMF, CAFIPEMF, du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH ou du diplôme de psychologue scolaire, y compris ceux ayant déposé une candidature à un poste en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de ces collectivités ou de Mayotte. La candidature des personnels enseignants actuellement en poste à l'étranger, ou réintégré depuis moins de deux ans, ne sera examinée qu'en tant que de besoin.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils peuvent, simultanément, solliciter un changement de département et présenter une demande d'affectation en Polynésie française au titre de la même année. Priorité sera donnée à la mutation obtenue et leur demande d'affectation en Polynésie française sera alors annulée.

II - Dépôt des candidatures

Le dossier est téléchargeable à l'adresse : www.education.gouv.fr/SIAT

III - Transmission des dossiers

Le dossier, une fois édité et complété, est obligatoirement signé par le candidat, puis remis **avant le 23 novembre 2015** accompagné des pièces justificatives (dernier rapport d'inspection, dernier arrêté de promotion d'échelon, copie du diplôme de spécialisation) au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier. Les avis doivent être motivés (appréciations détaillées). Le dossier sera ensuite transmis au directeur(trice) académique des services de l'éducation nationale du département concerné : celui(elle)-ci, après avoir émis également son avis sur la candidature, joindra au dossier la fiche de synthèse du candidat **et le transmettra en double exemplaire au plus tard le 1er décembre 2015 le cachet de la poste faisant foi, au vice-rectorat de la Polynésie française, BP 1632, rue Édouard Ahne, 98713 Papeete, Polynésie française.**

Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent obligatoirement transmettre celle-ci par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique de leur dernière affectation.

J'attire votre attention sur le fait que tout retard de transmission risque de porter préjudice aux candidats ayant déposé leur dossier dans le délai imparti. Il convient en particulier de tenir compte des délais postaux qui sont au moins d'une dizaine de jours.

IV - Procédure de sélection et notification aux candidats retenus

Le vice-recteur de la Polynésie française notifiera au ministre polynésien chargé de l'éducation la liste des candidats au mouvement pour la Polynésie française le 20 janvier 2016. Ce dernier choisira parmi les agents ayant candidaté ceux qu'il souhaite voir mis à sa disposition par le ministre de l'éducation nationale. Ce choix est fait dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur et sur le fondement d'éléments d'appréciation conformes à l'intérêt du service public de l'éducation en Polynésie française.

La liste des candidats retenus sur des postes précis sera communiquée par les services territoriaux au vice-recteur de la Polynésie française, au plus tard le 20 février 2016. Ce dernier se chargera de vérifier la conformité de la procédure suivie, d'effectuer un premier « contrôle réglementaire » de l'ensemble des dossiers et de notifier aux intéressés la proposition d'affectation formulée par les autorités éducatives locales.

Le vice-recteur transmettra cette liste aux services de la DGRH, une fois que les agents retenus auront accepté cette proposition d'affectation.

À l'issue de cette procédure, les intéressés recevront, du bureau DGRH B 2-1, un arrêté de mise à disposition auprès de la Polynésie française indiquant leur école ou établissement d'affectation.

V - Observations et informations complémentaires

1 - Durée de la mise à disposition

En application du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996, **la durée de la mise à disposition de la Polynésie française est limitée à deux ans et renouvelable une seule fois.**

Dans le cas d'un éventuel renouvellement de séjour, la mutation interne n'est envisageable que de manière exceptionnelle et en considération de l'intérêt du service.

2 - Prise en charge des frais de changement de résidence

Le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié conditionne la prise en charge des frais de changement de résidence **à une durée minimale de cinq années de services dans l'ancienne résidence administrative** ; le décompte des cinq années de service s'apprécie à l'issue de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent. Des informations complémentaires sont mises en ligne sur le site Internet du vice-rectorat de la Polynésie française qui peut être consulté à l'adresse suivante : www.ac-polynesie.pf/spip/

VI - Démarches à accomplir avant le départ

- Faire établir **un certificat médical délivré par le médecin généraliste référent attestant de l'absence de contre-indication à un séjour dans cette collectivité d'outre-mer.**

Il devra être adressé au ministère, bureau DGRH B 2-1, 72 rue Régnault, 75243 Paris cedex 13.

- Faire établir **un certificat de cessation de paiement du traitement et un certificat attestant de l'arrêt du versement des prestations familiales.** Il est demandé en outre d'apporter les certificats de scolarité des enfants qui restent en France ou les faire envoyer dès que possible.

La direction générale de l'éducation et des enseignements du ministère chargé de l'éducation en Polynésie française pourra également renseigner les candidats ou les personnels nouveaux arrivants sur la mise en œuvre des enseignements sur ce territoire à l'adresse suivante :

DGEE, BP 5362, 98716 Pirae, Tahiti, Polynésie française

Site Internet : www.dep.pf

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Catherine Gaudy

Annexe

▣ Demande de poste en Polynésie française pour les instituteurs et les professeurs des écoles spécialisées (rentrée 2016) et nomenclature des codes

Annexe

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des enseignants du premier degré
DGRH B 2-1

**Demande de poste en Polynésie française pour les instituteurs et les professeurs des écoles
spécialisés - rentrée 2016 (maître-formateur ; adaptation et intégration scolaires ; psychologue
scolaire)**

Veuillez agraffer les pages de ce document lors de votre envoi.

Mme Mlle M.

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

LIEU DE NAISSANCE :

NUMEN |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

DÉPARTEMENT OU PAYS :

Adresse :

Tél :

Code postal : |_|_|_|_|_|

Fax :

COMMUNE :

E-mail :

PAYS (SI RÉSIDANT À L'ÉTRANGER) :

(1)

CÉLIBATAIRE

MARIÉ (E)

VEUF(VE)

DIVORCÉ (E)

SEPARÉ (E)

VIE MARITALE

PACS

Nombre d'enfants qui accompagneront le candidat :

Niveau scolaire prévu :

(1) Entourer la mention correspondante

Conjoint ou futur conjoint

NOM :

PRÉNOM :

LIEU DE NAISSANCE (DÉPARTEMENT OU PAYS)

EST-IL/ELLE DÉJÀ DANS UNE COM ? LEQUEL ? :

S'AGIT-IL D'UN RAPPROCHEMENT DE CONJOINT : (cocher la case) OUI NON :
EST-IL/ELLE CANDIDAT(E) POUR UN POSTE DANS UNE COM : (cocher la case) OUI NON :
LE POSTE DOUBLE EST-IL EXIGÉ ? : (cocher la case) OUI NON :
CORPS DISCIPLINE :

Situation administrative du candidat

CORPS/GRADE (2)

ÉCHELON

ANCIENNETÉ GÉNÉRALE DE SERVICE

A M J

CAEI/CAPSAIS/CAPA - SH : année d'obtention

OPTION (3) LIBELLÉ :

OPTION LIBELLÉ :

OPTION LIBELLÉ :

OPTION LIBELLÉ :

DIRECTEUR DE SEGPA

CAEAA/CAFIMF ou CAFIPEMF/CAPA - SH : année d'obtention

Dans quelle option exercez-vous actuellement ? (à remplir obligatoirement)

- autre diplôme : année d'obtention

(2) et (3) se reporter à la nomenclature des codes (page 6)

POSITION DU CANDIDAT (entourer la mention correspondante)

ACTIVITÉ

DÉTACHEMENT

DISPONIBILITÉ

CONGÉ PARENTAL

DÉPARTEMENT DE RATTACHEMENT :

LIEU D'EXERCICE (nom et adresse de l'établissement)

(si en position d'activité, détachement)

DATE D'ENTRÉE DANS LE DÉPARTEMENT

DATE DE RETOUR EN FRANCE APRES SÉJOUR DANS LES COM OU DETACH. À L'ÉTRANGER
(s'il y a lieu)

Interruption de service : (si oui, nature et dates)

États des services
En qualité de non titulaire et de titulaire de l'éducation nationale

Corps/grade	Fonctions	Classes enseignées	Établissements ville, pays	Périodes	
				du	au

Éléments de profil

A. Langues étrangères (niveau) :

B. Stages (préciser la durée et année) :

- Fle (français langue étrangère)
- INF (informatique)
- Tice (techniques d'information et de communication pour l'enseignement)
- autres stages suivis :

C. Activités pédagogiques :

D. Activités culturelles et périscolaires :

E. Travaux personnels :

F. Activités diverses :

G. Observations éventuelles du candidat :

Pièces à joindre

- 1 copie du dernier rapport d'inspection
- 1 copie du dernier arrêté de promotion d'échelon
- 1 copie du diplôme (CAEAA, CAFIMF ou CAFIPEMF – CAEI ou CAPSAIS ou CAPA -SH – diplôme de psychologue scolaire (4))
- 1 fiche individuelle de synthèse **fournie par la DSDEN**

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

À....., le

Signature :

(4) se reporter à la nomenclature des diplômes en annexe

Avis des autorités hiérarchiques (nom et qualité des signataires)

Avis obligatoire des autorités administratives sur la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat

Avis motive du supérieur hiérarchique direct

Avis de l'inspecteur(rice) d'académie-directeur(rice) académique des services de l'éducation nationale

Après vérification, je soussigne(e) atteste l'exactitude des renseignements administratifs fournis par le candidat

à....., le

NOM QUALITÉ

L'inspecteur(rice) d'académie-directeur(rice) académique des services de l'éducation nationale

SIGNATURE

à....., le

Annexe
Nomenclature des codes

Codes des corps et grades		Adaptation et intégration scolaire	
	Nomenclature des diplômes		Nomenclature des spécialités
42	Instituteur	61	Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ;
43	Professeur des écoles classe normale	62	Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ;
44	Professeur des écoles hors classe	63	Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;
		64	Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;
CAEAA	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles d'application et les classes annexes	65	Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;
CAFIPEMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur	66	Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ;
CAEI	Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés	67	Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative ;
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire	68	AIS psychologue scolaire ;

CAPA - SH	Certificat d'aptitude professionnel pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap	69	Directeur adjoint de Segpa ;
		70	Maître formateur.

Personnels

Formation

Échanges et actions de formation à l'étranger - année 2016-2017

NOR : MENE1521871N

note de service n° 2015-157 du 30-9-2015

MENESR - DGESCO - DEI

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux responsables académiques de la formation ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de langues ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement des langues ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux chefs d'établissement

A - Enseignement public : programmes pour les enseignants du premier degré exclusivement

A.1 - Échange franco-allemand

A.2 - Échange poste pour poste avec le Québec

B - Enseignement public : programme pour les enseignants du second degré exclusivement

B.1 - Séjours professionnels (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni)

C - Enseignement public : programme pour les enseignants des premier et second degrés

C.1 - Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger

D - Enseignement public et privé sous contrat : programme pour les enseignants des premier et second degrés et les professeurs de français langue étrangère (Fle)

D.1 - Codofil, séjour en Louisiane

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

(rapport annexé) encourage une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite de tous :

« L'École doit favoriser l'intégration des futurs citoyens français dans l'espace politique de l'Union européenne et rendre possible la mobilité professionnelle dans l'espace économique européen ».

L'apprentissage des langues tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde. L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères des élèves français est une priorité. Elle passe, pour tous les élèves, par l'apprentissage de la première langue vivante dès le CP à partir de la rentrée 2016 et l'apprentissage de la seconde langue vivante dès la classe de 5e. En complément, un effort particulier porte sur la formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés. Les actions de formation décrites dans la présente note contribuent fortement à cet objectif, en encourageant le développement des compétences linguistiques, personnelles et interculturelles des enseignants, l'ouverture des établissements scolaires sur l'Europe et le monde et la promotion du français à l'étranger.

La présente note de service décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger organisés au niveau national pour l'année scolaire 2016-2017. Ces programmes et actions s'adressent aux enseignants des premier et second degrés en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale. Le programme « Codofil » s'adresse, en outre, aux enseignants de l'enseignement privé et aux professeurs de français langue étrangère (Fle). Depuis 2014, le programme « poste pour poste avec le Québec » s'adresse également aux enseignants spécialisés (option D). Le programme « Jules Verne » fait l'objet d'une circulaire distincte (NOR : MENC1508471C circulaire n° 2015-068 du 20-4-2015) de même que le programme d'études en Allemagne (PEA) destiné aux professeurs d'histoire et géographie titulaires (NOR : MENC 1500479V publié au B.O.E.N. du 3 septembre 2015).

Les modalités d'organisation et de mise en œuvre varient en fonction des accords passés avec les différents pays partenaires. Il convient donc que les candidats soient particulièrement attentifs aux indications qui figurent dans les fiches descriptives de chacune des actions proposées avant de s'engager dans un projet. **Les candidats sollicitant**

pour l'année d'échange une mutation, un détachement ou toute autre mobilité fonctionnelle ou physique, doivent impérativement le faire savoir lors de leur candidature.

L'annexe 1 classe les programmes d'échanges en fonction du public concerné.

L'annexe 2 présente les modalités de candidature ainsi que le calendrier à respecter pour chacune des actions de formation.

L'annexe 3 est consacrée au programme d'échange franco-allemand avec l'organisation du service des enseignants (3A), le modèle d'attestation de participation à l'échange franco-allemand (3B) et le formulaire à compléter (3C).

L'annexe 4 fournit des informations complémentaires sur le programme Codofil (séjour en Louisiane).

Il appartient aux recteurs d'académie de veiller à la diffusion de ces offres de formations à l'étranger auprès des écoles et des établissements scolaires. Le projet des enseignants souhaitant bénéficier des programmes et actions de formation doit pleinement s'intégrer au projet d'école ou d'établissement.

A - Enseignement public : programmes pour les enseignants du premier degré exclusivement

A.1 - Échange franco-allemand

Ce programme est mis en œuvre et géré par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). Il s'adresse aux enseignants titulaires du premier degré.

Afin de respecter la réciprocité du programme, l'académie d'origine du candidat retenu s'engage à accueillir en retour un enseignant allemand, soit dans le département d'origine du candidat partant, soit éventuellement dans un autre des départements de l'académie. Par ailleurs, une académie peut se porter volontaire pour accueillir un enseignant allemand sans envoyer d'enseignant français en Allemagne.

Objectifs et durée

Cet échange d'une année scolaire, renouvelable une fois, vise donc à développer l'enseignement de la langue allemande à l'école élémentaire, du cours préparatoire au cours moyen deuxième année ainsi qu'à l'école maternelle dans le cadre des écoles maternelles Élysée 2020. Il permet le perfectionnement linguistique et culturel des candidats qui s'engagent, à leur retour en France, à assurer des activités qui contribuent au développement de l'enseignement de l'allemand. Il donne l'occasion aux élèves français de bénéficier de cours assurés par des enseignants allemands et participe à la diffusion de la langue et de la culture françaises en Allemagne.

Dans le cadre de l'évaluation nationale du dispositif par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Dgesco sera amenée à reprendre l'attache des candidats à leur retour en France.

Procédure de candidature

Le formulaire de candidature complété par le candidat (annexe 3C) est transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription pour avis à la date indiquée au niveau académique.

Le candidat est susceptible d'être convoqué à un entretien de motivation par le rectorat.

Les enseignants français déjà en poste en Allemagne et souhaitant être reconduits devront suivre la même procédure de candidature.

Le formulaire de candidature est téléchargeable sur le site Éduscol dans la rubrique « Europe et Monde »

(<http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html>).

Le candidat s'engage, s'il est retenu, à participer à l'échange ainsi qu'aux stages organisés par l'OFAJ. Un rapport d'activités est attendu en fin d'année scolaire (voir annexe 2).

Procédure de sélection, de validation et d'envoi des dossiers à l'administration centrale

Cette procédure est coordonnée par la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic).

Après réception des dossiers de candidature, l'IEN porte un premier avis et transmet tous les dossiers à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) qui portera l'avis définitif. Cet avis peut être fondé sur un entretien au cours duquel la motivation, les compétences linguistiques et les capacités d'adaptation des candidats seront appréciées. En cas de refus, un avis motivé figurera obligatoirement sur le dossier de candidature de l'enseignant.

Au terme de cette procédure de validation, la Dareic envoie sous bordereau et par voie hiérarchique au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Dgesco Maf 2, 110 rue de Grenelle, 75357

Paris SP 07 et par courriel (dgesco.format@education.gouv.fr) **pour le 10 mars 2016 au plus tard :**

1. la liste récapitulative des candidats retenus ;

2. les dossiers de candidature classés par département ;
3. la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département d'une académie envoyant ou non un enseignant français en Allemagne.

La direction académique informe chaque enseignant de l'issue de sa candidature.

Procédure d'affectation des candidats

Courant avril 2016, une commission franco-allemande répartit les candidats par Land, selon l'un de leurs trois vœux et selon les postes disponibles, en tenant compte des partenariats existant entre les académies et les Länder, afin d'en renforcer les liens et de respecter la réciprocité du programme. L'affectation dans les écoles du Land est faite ultérieurement, lors du séminaire de contact organisé par l'Ofaj fin mai 2016.

Après communication des résultats d'affectation à l'académie par la Dgesco, le directeur académique des services de l'éducation nationale adresse à chaque candidat retenu une attestation de participation au programme d'échange sur le modèle de l'annexe 3B.

A.2 - Échange poste pour poste avec le Québec

En liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic), la Dareic de l'académie d'Amiens gère, au niveau national, la mise en œuvre et le suivi administratif et financier des échanges poste pour poste avec le Québec.

Ce programme s'adresse aux enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année titulaires de leur poste, ainsi qu'aux enseignants spécialisés (Capa - SH, option D) titulaires d'une Clis ou d'une unité d'enseignement. Tous les enseignants doivent justifier de cinq années d'ancienneté.

Objectifs et durée

Cet échange d'une année scolaire a pour objectif l'enrichissement des pratiques pédagogiques des participants ainsi que le renforcement des liens historiques entre la France et le Québec qui occupe une position géopolitique stratégique en Amérique du Nord en tant que principal espace francophone.

Procédure de candidature et de validation des dossiers

Les candidats sont invités à consulter l'annexe 2.- A.2.

B - Enseignement public : programme pour les enseignants du second degré exclusivement

B.1 - Séjours professionnels (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni)

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale, gère la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de ce programme.

B.1-1 Séjour d'enseignants français dans un établissement en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni

Objectifs et durée

Ce programme de deux semaines consécutives (dont une semaine sur la période des congés scolaires) s'adresse prioritairement aux enseignants d'allemand, d'anglais, d'espagnol, d'italien, de portugais et de disciplines non linguistiques. Dans une moindre mesure et en fonction des places disponibles, il s'adresse également aux enseignants d'autres disciplines.

Il a pour objectif de renforcer les compétences en langues vivantes étrangères des enseignants français et de développer la coopération bilatérale avec les pays concernés.

Les enseignants participent à la vie d'un établissement scolaire européen (observation de cours et de pratiques pédagogiques, conduite de cours en binôme avec un collègue étranger, étude de dispositifs d'accompagnement des élèves, analyse des procédures d'évaluation, d'orientation ou d'encadrement).

Procédure de candidature

L'inscription se fait en ligne sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>

Pour le Royaume-Uni, les enseignants français doivent **obligatoirement** joindre à leur dossier de candidature l'engagement écrit d'un établissement d'accueil.

Pour les autres destinations, il n'est pas nécessaire d'avoir un partenaire identifié. Cependant, si le candidat a déjà un établissement d'accueil, il doit le mentionner dans son dossier pour qu'il en soit tenu compte. Cet établissement d'accueil doit s'inscrire auprès de l'organisme gérant ce programme dans son pays.

Les candidats sont invités à consulter l'annexe 2 B.1.

B.1-2 Accueil d'enseignants européens (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni) dans un établissement public du second degré en France.

Les établissements scolaires français peuvent également accueillir un collègue européen pour une durée de deux semaines. Les enseignants étrangers candidats, devront de leur côté procéder à leur inscription auprès de l'organisme gérant ce programme dans leur pays.

Procédure de candidature pour les établissements français

L'inscription se fait en ligne sur le site du CIEP <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels>

Les établissements candidats sont invités à consulter l'annexe 2.- B.1.

C - Enseignement public : programme pour les enseignants des premier et second degrés

C.1 - Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger

Le CIEP, en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale, gère la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de ces stages. Le programme s'adresse aux enseignants du premier degré et aux enseignants de langues et de disciplines non linguistiques du second degré.

Objectifs et durée

Les stages, de durée variable selon la langue et le pays, se déroulent pendant les congés scolaires d'été. Ils visent à renforcer les compétences linguistiques, culturelles et pédagogiques des enseignants. Les langues concernées pour le premier degré sont l'allemand, l'anglais et l'italien, pour le second degré, l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien.

Procédure de candidature

L'inscription se fait en ligne sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

Les demandes formulées ne peuvent porter que sur une seule action de formation. Toutefois, les candidats sont autorisés à formuler un second vœu au cas où le stage demandé serait complet. Il convient de ne remplir qu'une seule fiche de candidature.

Les candidats retenus ont l'obligation de suivre l'intégralité du programme du stage et de respecter les dates d'arrivée et de départ arrêtées et publiées dans les fiches d'information. La présence et l'assiduité sont contrôlées par l'organisme de formation. Les stagiaires ont obligation de répondre à un questionnaire d'évaluation à la fin de la formation. Les participants aux stages remettent un bilan de fin de stage qu'ils adressent aux inspecteurs concernés de leur académie (IEN 1er degré, IA-IPR, IEN-EG) ainsi qu'une copie au CIEP.

Les candidats sont invités à consulter l'annexe 2.- C.1.

D - Enseignement public et privé sous contrat : programme pour les enseignants des premier et second degrés et les professeurs de français langue étrangère (Fle)

D.1 - Codofil : séjour en Louisiane

Le CIEP gère la mise en œuvre et le suivi administratif de ce programme.

Au titre du soutien que la France apporte aux États-Unis pour le développement de la langue française en Louisiane, des postes d'enseignants dans les écoles de cet État sont ouverts aux enseignants du premier degré ainsi qu'aux professeurs certifiés, agrégés et assimilés des disciplines suivantes : lettres, histoire et géographie, mathématiques, sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la Terre, langues vivantes, éducation physique et sportive.

Objectifs et durée

Ce programme d'une année scolaire (renouvelable deux fois) est piloté par le conseil pour le développement du français en Louisiane (Codofil) et le département de l'éducation de l'État de Louisiane (LDE), en partenariat, en France, avec le ministère des affaires étrangères et du développement international et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les accords de coopération franco-louisianais ont pour objectifs de :

- favoriser le perfectionnement linguistique des professeurs du premier degré français qui peuvent être appelés, à leur retour, à enseigner l'anglais à l'école primaire ;
- proposer aux enseignants une ouverture sur une culture et un système éducatif différents du leur ;
- permettre aux professeurs de français langue étrangère de parfaire leur pratique professionnelle.

Procédure de candidature et éligibilité

Les postes sont ouverts aux enseignants titulaires ou non de l'enseignement public et privé et aux enseignants de Fle. Tous les candidats doivent justifier de trois années d'expérience professionnelle (les années d'assistantat de langue et de stage avant titularisation ne sont pas prises en compte). Le candidat doit enseigner à temps complet au

moment du dépôt du dossier.

Les enseignants titulaires de l'enseignement public doivent demander un détachement, qui sera accordé sous réserve de l'avis favorable donné par le supérieur hiérarchique. Ce détachement prend effet au 1er août 2016 pour une période d'un an renouvelable deux fois. À l'issue de ce détachement, les enseignants sont réintégrés dans leur département/académie d'origine. Ils pourront ensuite solliciter un nouveau détachement ou une disponibilité.

Les enseignants titulaires de l'enseignement privé doivent demander une disponibilité pour convenance personnelle. Les candidats « Fle » doivent justifier d'une maîtrise ou d'un master de français langue étrangère (Fle). Ne seront pris en compte que les diplômes acquis à la date du dépôt de candidature.

Conformément à la [note de service n° 2015-010 du 16 janvier 2015](#) ayant pour objet les procédures et calendriers relatifs aux détachements de personnels de direction, enseignants des premier et second degrés dans le réseau des établissements français à l'étranger, la candidature d'un enseignant ayant déjà un contrat en cours ou signé le liant à une procédure de détachement pour l'année 2016-2017 **ne sera pas retenue**.

Conditions de participation et de séjour

Les avis des supérieurs hiérarchiques doivent porter sur les compétences linguistiques des candidats, leurs motivations et facultés à adapter leur enseignement en français à des élèves non francophones dans un contexte culturel nouveau, leur capacité à s'adapter aux usages scolaires en vigueur dans le pays d'accueil, et leur désir de contribuer, à leur retour en France à la connaissance de la langue et de la civilisation nord-américaines.

Chaque participant doit remettre, à la fin de son séjour, au consulat général de France à La Nouvelle-Orléans, un rapport qui sera communiqué à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats - (DGMDP) du ministère des affaires étrangères et du développement international, à la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération - (Département Amérique, Afrique du Nord et Moyen-Orient - Dreic 1B) et à la direction générale de l'enseignement scolaire (Département des relations européennes et internationales Dgesco-DEI) du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En raison de la décentralisation administrative du système scolaire américain, les autorités louisianaises ne connaissent les postes à pourvoir qu'à partir du 30 avril 2016. Aucune liste de postes vacants ne peut donc être publiée à l'attention des candidats.

Les postes sont à pourvoir au 1er août 2016. Les candidats recrutés s'engagent à participer à un stage préparant à la prise de fonction, organisé par le département de l'éducation louisianais, la dernière semaine du mois de juillet ou la première semaine du mois d'août 2016 (dates à confirmer en fonction de celle de la rentrée scolaire en Louisiane).

Les enseignants sont généralement affectés dans des établissements publics ; il existe toutefois quelques postes dans des établissements privés. Durant leur période de service en Louisiane, les enseignants relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et au règlement de leur établissement d'accueil.

Organisation du service des enseignants

Les personnels recrutés sont appelés à enseigner la langue française ou à enseigner certaines matières en français (programme dit « d'immersion ») dans des établissements louisianais des premier et second degrés (d'un niveau correspondant au collège français ; il n'existe pas de poste au niveau lycée dans ces établissements). Les professeurs de Fle et les professeurs de lettres et de langues vivantes enseignent le français langue étrangère.

Pour tous les enseignants, y compris ceux qui enseignent en classes d'immersion, une sensibilité interculturelle est attendue ; une expérience ou une formation en didactique des langues est appréciée.

Les candidats sont invités à consulter l'annexe 2.- D.1. Ils sont également invités à lire attentivement l'**annexe 4** où ils trouveront des informations relatives aux conditions de rémunération et d'imposition ainsi que quelques recommandations complémentaires.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe 1

↳ Tableau récapitulatif des programmes d'échanges par public concerné

Annexe 2

↳ Calendrier de dépôt et de traitement des candidatures

Annexe 3

↳ Échange franco-allemand d'enseignants du 1er degré

Annexe 4

↳ Informations complémentaires sur les séjours en Louisiane

Annexe 1
Tableau récapitulatif des programmes d'échanges par public concerné

Pour le détail des programmes, il convient de se référer au texte de la circulaire.

Niveau	Enseignement	Discipline	Programmes et références
Premier degré	Public		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Échange franco-allemand (A.1) ➤ Échange poste pour poste avec le Québec (A.2) ➤ Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger (C.1) ➤ Codofil, séjours en Louisiane (D.1)
	Privé sous contrat		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Codofil, séjours en Louisiane (D.1)
Second degré	Public	Enseignants de DNL	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Séjours professionnels Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (B.1) ➤ Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger (C.1) ➤ Codofil, séjours en Louisiane (D.1)
		Enseignants de langue	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Séjours professionnels Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (B.1) ➤ Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger (C.1) ➤ Codofil, séjours en Louisiane (D.1)
		Enseignants toutes disciplines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Séjours professionnels Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (B.1) ➤ Codofil, séjours en Louisiane (D.1)
	Privé sous contrat	Enseignants toutes disciplines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Codofil, séjours en Louisiane (D.1)

Annexe 2
Calendrier de dépôt et de traitement des candidatures

A – Enseignement public : programmes pour les enseignants du premier degré exclusivement

A.1 – Échange franco-allemand

Durée : une année scolaire renouvelable une fois

Public concerné : enseignants titulaires du premier degré

Opérateur : Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco)

Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco Maf 2), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07.

Contact : dgesco.formation@education.gouv.fr, téléphone : 01 55 55 36 71

Dates limites	
13 janvier 2016	Transmission de tous les dossiers de candidature par l'IEN avec un premier avis à la direction académique des services de l'éducation nationale pour décision.
10 mars 2016	Transmission à la Dgesco, Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco Maf 2), sous couvert du recteur, par la Dareic : <ul style="list-style-type: none"> - de la liste des candidats retenus ; - des dossiers de candidature retenus par département ; - de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département d'une académie envoyant ou non un enseignant français en Allemagne. La direction académique informe chaque enseignant de l'issue de sa candidature.
Fin avril 2016	Réunion de la commission de répartition franco-allemande.
Fin mai 2016	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj en présence des enseignants français et allemands déjà en poste (4 jours).
Fin Juin 2016	Envoi par les IA-Dasen des attestations de participation au programme d'échange franco-allemand.
Août 2016	Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines). Formations organisées par l'Ofaj.
Janvier 2017	Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (3 jours, temps de voyage inclus).
2 mai 2017	Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé : <ul style="list-style-type: none"> - à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription - à la Dgesco, bureau de la formation des enseignants (Dgesco Maf 2) - à l'Ofaj - au responsable du Land d'affectation.
Informations complémentaires : - Informations sur le programme d'échange : http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire - Téléchargement du dossier de candidature en format numérique : http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm - Recommandations et informations sur la vie et le système éducatif en Allemagne : http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html - Pour un accueil réussi des enseignants allemands : http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-premier-degre.html	

A.2 – Échange poste pour poste avec le Québec

Durée : une année scolaire

Public concerné : enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année et enseignants spécialisés (option D), titulaires de leur poste et justifiant de cinq années d'ancienneté

Opérateur : Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (**Dareic**) de l'académie d'Amiens, 20 boulevard d'Alsace-Lorraine, 80063 Amiens cedex 9

<u>Dates limites</u>	
11 décembre 2015	Transmission par le candidat de la notice de candidature électronique sans avis hiérarchique à la Dareic d'Amiens : postepourposte-quebec@ac-amiens.fr avec copie à la Dareic de l'académie du candidat.
18 décembre 2015	Envoi par le directeur d'école du dossier de candidature papier à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour avis. Puis transmission de ce dossier à l'IA-Dasen du département concerné pour décision. Ce dernier est chargé de classer les dossiers par ordre de priorité avant de les transmettre à la Dareic de l'académie des candidats.
5 février 2016	Transmission par la Dareic de l'académie du candidat, sous couvert du recteur, de l'ensemble des dossiers de candidature à la Dareic d'Amiens.
2^{ème} quinzaine de février	Phase de sélection (entretiens téléphoniques ou webconférence) des candidats présélectionnés.
29 février 2016	Proposition d'affectation envoyée aux candidats retenus.
7 mars 2016	Date limite de confirmation de l'acceptation de l'échange par le candidat. Le candidat sera alors informé des procédures d'immigration.
<u>Informations complémentaires</u> :	
- Dareic : postepourposte-quebec@ac-amiens.fr	
- Guide et calendrier de la campagne de candidature à consulter sur le site et téléchargement des formulaires de candidature http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/	

B – Enseignement public : programme pour les enseignants du second degré exclusivement

B.1 – Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni

Durée : deux semaines consécutives (dont une semaine sur la période des congés scolaires)

Public concerné : professeurs de langues vivantes étrangères et de disciplines non linguistiques / professeurs d'autres disciplines, exerçant dans un établissement public du second degré

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

<u>Dates limites</u>	
1er avril 2016	Date limite des inscriptions en ligne de l'enseignant français candidat au départ sur le site du CIEP http://www.ciep.fr/sejours-professionnels
8 avril 2016	Réception par la Dareic des dossiers de candidature papier avec avis hiérarchique du chef d'établissement et de l'IA-IPR de la discipline concernée
2 mai 2016	Date limite de transmission au CIEP par la Dareic des dossiers papier des candidats comportant l'ensemble des avis hiérarchiques.

B.2 – Accueil de professeurs européens dans un établissement public du second degré.

Durée : deux semaines consécutives

Public concerné : enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni)

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

<u>Dates limites</u>	
8 avril 2016	Date limite des inscriptions en ligne des établissements français candidats à l'accueil d'un enseignant européen.
2 mai 2016	Date limite de transmission au CIEP, des dossiers papier des établissements français candidats à l'accueil d'un enseignant européen, avec copie à la Dareic.

C – Enseignement public : programme pour les enseignants des premier et second degrés

C.1 – Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel

Durée : variable selon le stage choisi, entre fin juin et fin août

Public concerné : enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public de l'éducation nationale

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

Dates limites	
Pour le premier degré	
11 janvier 2016	Date limite des inscriptions en ligne sur le site du CIEP http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel
18 janvier 2016	Réception par l'IA-Dasen des dossiers de candidature papier envoyés par voie hiérarchique.
26 février 2016	Transmission au CIEP par l'IA-Dasen des dossiers avec avis hiérarchique et classés par ordre de priorité.
Pour le second degré	
11 janvier 2016	Date limite des inscriptions en ligne sur le site du CIEP http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel
18 janvier 2016	Réception par la Dareic des dossiers de candidature papier avec avis hiérarchique du chef d'établissement et de l'IA-IPR de la discipline concernée
26 février 2016	Transmission au CIEP par la Dareic des dossiers papier des candidats revêtus de tous les avis hiérarchiques.
Informations complémentaires :	
<ul style="list-style-type: none"> - Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les 3 ans. - En cas de désistement pour des raisons graves, adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@ciep.fr 	

D – Enseignement public et privé sous contrat : programme pour les enseignants des premier et second degrés et les professeurs de français langue étrangère (Fle)

D.1 – Codofil : séjour en Louisiane

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois

Public concerné : enseignants des premier et second degrés et professeurs de français langue étrangère (Fle)

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

Dates limites	
18 janvier 2016	<ol style="list-style-type: none"> 1. Transmission électronique par le candidat de son dossier sans avis hiérarchique et avec les pièces jointes demandées à l'adresse suivante : codofil@ciep.fr 2. Transmission par le candidat de son dossier pour avis par voie hiérarchique <p>Pour les enseignants du premier degré : après transmission, par le directeur d'école, du dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, transmission par ce dernier des dossiers au directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen).</p> <p>Pour les enseignants du second degré : après transmission par le chef d'établissement à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat.</p> <p>Pour les professeurs de Fle : transmission du dossier de candidature, sous version papier, directement au CIEP.</p>
19 février 2016	Transmission des dossiers de candidature avec les avis hiérarchiques au CIEP <ul style="list-style-type: none"> - par l'IA-Dasen pour les enseignants du premier degré avec copie pour information à la Dareic ; - par la Dareic pour les enseignants du second degré.
Début mars 2016	Information et convocation à un entretien individuel uniquement pour les candidats présélectionnés
Du 4 au 13 avril 2016	Comité de sélection au CIEP et entretiens avec les candidats présélectionnés.
Début Mai 2016	Information des candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire.
Début juin 2016	Affectation des candidats.
Fin juillet-début août 2016	Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Baton Rouge.
Informations complémentaires :	
<p>Les candidats peuvent être recrutés jusqu'à fin juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane - Comparaison des systèmes éducatifs américain et français http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf - Informations relatives aux conditions de vie et de travail, sur le site du consulat de France à la Nouvelle-Orléans http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org 	

Annexe 3

Échange franco-allemand d'enseignants du 1er degré

Annexe 3-A – Informations administratives

A.1 – Position administrative et rémunération des enseignants français sélectionnés

Les enseignants du premier degré restent en position d'activité dans le cadre d'un échange et continuent d'être rémunérés sur les postes dont ils sont titulaires. Chaque enseignant regagne, au terme de l'échange, son poste d'origine en France. Pendant toute la durée de l'échange, les enseignants continuent de percevoir en euros sur un compte en France le traitement afférent à leur emploi, versé par les services départementaux dont ils relèvent et sur lequel sont précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

Pendant toute la durée de l'échange, le versement des bonifications indiciaires liées à l'exercice effectif de certaines fonctions – celles de direction notamment – est interrompu. De même, les instituteurs n'ont plus droit à l'indemnité représentative de logement.

En revanche, les enseignants bénéficient de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire instituée par le décret n° 93-50 du 12 janvier 1993 modifié, dont le montant forfaitaire est fixé chaque année. Pour l'année scolaire 2013-2014, l'indemnité s'élevait à 4 663 euros. Elle est versée en une seule fois par les services académiques, au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Elle est destinée à compenser forfaitairement les frais de voyage et de logement afférents au séjour et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. Cependant, n'ayant pas le caractère de remboursement de frais professionnels exposés par le salarié, cette indemnité est saisissable conformément aux dispositions des articles L. 3253-2 et L. 3252-3 du code du travail et est assujettie à la contribution de solidarité et à la contribution sociale généralisée. Il est à noter que les personnels, frontaliers notamment, qui conservent leur lieu habituel de résidence, ne perçoivent pas cette indemnité. En cas de renouvellement de l'échange, cette indemnité subit un abattement de 25 %.

En outre, l'article 3 du décret du 12 janvier 1993 modifié précise qu'en cas d'abandon du programme ou de rappel par les autorités françaises avant le terme de l'année scolaire, l'intéressé est tenu de rembourser l'indemnité perçue au prorata de la fraction de l'année scolaire pendant laquelle il n'a pas exercé à l'étranger.

A.2 – Organisation du service des enseignants français et allemands

Afin de promouvoir cet échange et d'en assurer l'efficacité, les responsables français et allemands de l'échange sont convenus que :

- les deux pays d'accueil veillent à accorder une période d'observation suffisante aux enseignants afin qu'ils puissent se familiariser avec de nouvelles méthodes pédagogiques ;
- chaque enseignant se voit attribuer un nombre limité de classes et d'écoles proches les unes des autres ;
- il enseigne exclusivement dans sa langue maternelle mais des activités complémentaires peuvent lui être confiées avec son accord : enseignement pour partie de l'éducation physique et sportive, de l'éducation musicale ou de l'éducation artistique, intervention dans des écoles maternelles / Kindergärten ou en collège / Sekundarstufe 1, élaboration de matériel pédagogique, formation de ses collègues en langue. Il participe à la vie de l'école (par exemple, rédaction d'appréciations sur les livrets des élèves, présence aux conseils des maîtres et aux réunions de parents d'élèves, etc.).

Les enseignants français et allemands doivent se conformer à l'organisation et au règlement de l'établissement d'accueil. À cet égard, ils assurent un service identique à celui qui est dû par les enseignants du pays d'accueil, éventuellement diminué du temps de déplacement d'une école à l'autre. Un professeur référent accompagnera tout au long de l'année les enseignants accueillis.

Chaque département organise, à sa convenance, des réunions une fois par trimestre environ, afin de permettre aux enseignants allemands d'échanger avec leurs pairs sur leurs pratiques professionnelles. Les différents Länder font de même pour les enseignants français.

Les enseignants adressent obligatoirement, **le 2 mai 2017** dernier délai, un rapport d'activité à l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription dont ils dépendent, à la direction générale de l'enseignement scolaire (**Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation** – Dgesco Maf 2, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07), à l'Ofaj et au responsable du Land d'affectation dont les adresses leur seront communiquées ultérieurement.

Annexe 3-B – Modèle d'attestation de participation à l'échange - Année scolaire 2016-2017

ATTESTATION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ÉCHANGE FRANCO-ALLEMAND

Le directeur académique des services de l'éducation nationale certifie que (Nom du candidat) participera au programme franco-allemand d'échange d'enseignants du premier degré du 1^{er} août **2016** au 31 juillet **2017**. Dans le cadre de ce programme, il/elle enseignera dans **une ou plusieurs** écoles de son Land d'affectation. Pendant toute la durée de son affectation en Allemagne, il/elle continuera d'être rémunéré(e) par son autorité de tutelle en France.

Fait à le

Nom et signature du Dasen :

Annexe 3-C – Formulaire de candidature à un poste en Allemagne - Année scolaire 2016 - 2017

État civil

Nom patronymique : Nom marital :
Prénom : Date de naissance :
Homme ... Femme Nationalité :

Situation de famille

Personnes devant vous accompagner à l'étranger : Conjoint : oui non
Nombre d'enfants qui vous accompagneront : âge(s).....
Niveau scolaire des enfants à la rentrée 2016.....

Adresse personnelle

Rue :
Code postal : Ville :
N° de téléphone :
Adresse et n° de téléphone pendant les vacances d'été :
.....
Adresse électronique (professionnelle ou personnelle) :
Personne à joindre en France en cas d'urgence (nom, adresse, n° de téléphone) :
.....

Situation administrative

Grade :
Date de titularisation : Classe : Échelon :
Académie de rattachement : Département d'exercice :
Département de rattachement pour les enseignants qui n'exercent pas actuellement dans une école :

École d'exercice

Nom :
Adresse :
Code postal : Ville : N° de téléphone :
Classe dans laquelle vous exercez actuellement :

Diplômes, titres universitaires et professionnels (préciser la date et le lieu d'obtention)

.....
.....
.....
.....

Niveau de compétence en langue allemande selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Compétences	Aucune	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Compréhension de l'oral							
Compréhension de l'écrit							
Expression orale							
Expression écrite							

Expériences professionnelles

- Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ? oui non

Si oui, précisez:

.....

- Avez-vous, à l'école primaire, une expérience de l'enseignement de l'allemand ? oui non

Si oui, précisez l'année, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s):

.....

.....

- Avez-vous effectué des séjours professionnels à l'étranger ? oui non

Si oui, nature, lieu, date et durée :

.....

- Motivations pour participer à l'échange :

.....

- Autres expériences et compétences pertinentes pour l'échange :

.....

.....

Autres

- Avez-vous le permis de conduire ? oui non
- Si oui, disposez-vous d'un véhicule sur place ? oui non

Vœux en vue de l'affectation

Indiquez **obligatoirement 3 Länder** parmi les 10 participant actuellement à l'échange, par ordre de préférence. En cas de non respect de cette consigne, votre dossier ne sera pas examiné.

La commission franco-allemande de répartition s'engage à respecter l'un de vos 3 vœux et tient compte des partenariats existant déjà entre une académie et un Land. La liste publiée peut varier d'une année à l'autre.

Il est à noter que certains Länder ne participent pas chaque année à l'échange (Hambourg, la Saxe, la Saxe-Anhalt, la Thuringe, le Mecklembourg-Poméranie occidentale notamment) et que par conséquent un autre Land peut être proposé aux candidats si aucun de leurs vœux ne peut être satisfait.

Pour connaître le Land partenaire de votre académie, consulter la rubrique consacrée aux relations européennes et internationales sur votre site académique <http://eduscol.education.fr/cid45736/sites-internet-academiques-des-relations-europeennes-et-internationales.html>

	Land
1 ^{er} vœu	
2 ^e vœu	
3 ^e vœu	

Allemagne : les Länder



Länder
Bade-Wurtemberg
Berlin
Brandebourg
Hambourg
Hesse
Mecklembourg-Poméranie-occidentale
Rhénanie-du-Nord-Westphalie
Rhénanie-Palatinat
Sarre
Saxe
Saxe-Anhalt
Thuringe
Tout Land

Les participants enseignent essentiellement dans les écoles élémentaires, Il existe néanmoins pour certains postes d'autres possibilités : école maternelle, collège, établissement bilingue. Veuillez compléter le tableau ci-dessous en fonction de vos choix.

	OUI	ÉVENTUELLEMENT	NON
Affectation en école maternelle / Kindergarten			
Affectation en collège / Sekundarstufe1			
Affectation dans un établissement bilingue (disciplines non linguistiques en français)			

Justification des vœux ci-dessus :

.....
.....

Postulez-vous à une autre mobilité ? Laquelle ?

.....
.....

Remarques complémentaires éventuelles :

.....
.....

Engagement

- Je m'engage à accepter une affectation conforme à l'un des vœux que j'ai formulés et reconnais avoir été informé(e) qu'aucune demande ultérieure de changement d'affectation ne pourra être prise en considération.
- Je m'engage à participer aux réunions et stages organisés avant et durant mon séjour en Allemagne.
- Je m'engage, enfin, à assurer, lors de mon retour en France, des activités contribuant au développement de l'enseignement de l'allemand à l'école primaire.

Fait à le

Signature du candidat :

Avis hiérarchiques

- Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale

Favorable

Réservé

Défavorable

Quel que soit l'avis, motivation de la décision :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature de l'IEN :

- Décision du directeur académique des services de l'éducation nationale

Départ autorisé

Départ refusé

En cas de refus, motivation de la décision :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature du Dasein :

- Signature du délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

Date :

Signature du Dareic :

Annexe 4**Informations complémentaires sur les séjours en Louisiane****A - Conditions de rémunération et d'imposition**

En 2015-2016, le montant annuel de la rémunération versée aux enseignants par les autorités de Louisiane s'élève à 42 956 dollars la première année, à 43 467 dollars la deuxième année et à 43 854 dollars la troisième année. L'échelle de rémunération des enseignants du programme est réévaluée annuellement en fonction de la progression du salaire médian des enseignants américains en Louisiane.

Sous réserve de reconduction par le Parlement de Louisiane des crédits nécessaires au maintien du dispositif actuel, les enseignants recrutés bénéficient, d'autre part, d'une prime versée par les autorités louisianaises visant à compenser partie des coûts liés à leur participation au programme (billet(s) d'avion, frais de visa, achat d'un véhicule, etc.).

Le paiement de cette prime est échelonné sur trois ans de la manière suivante : 6 000 dollars versés la première année en 2 fois (4 000 dollars en octobre et 2 000 dollars en mai), 4 000 dollars versés la deuxième année en mai et 4 000 dollars la troisième année en mai.

Les enseignants recrutés dans le cadre du programme sont exemptés du paiement des impôts américains pendant les dix-huit premiers mois de leur séjour. Cette exemption ne s'applique pas à ceux qui auraient déjà travaillé aux États-Unis. Le taux d'imposition appliqué est d'environ 15 % à 20 %.

Il incombe aux enseignants recrutés de contracter une assurance maladie couvrant les trois premiers mois de leur séjour, l'assurance du district scolaire d'affectation ne prenant effet que dans le courant du mois d'octobre suivant leur affectation. Il est conseillé aux enseignants titulaires d'opter pour un maintien de leurs droits auprès de la Mutuelle générale de l'éducation nationale. Les enseignants non titulaires ont, quant à eux, la possibilité de s'affilier à la caisse des Français de l'étranger.

B - Recommandations

Les postes proposés conviennent plus particulièrement à des candidats sans charge de famille, voire à des couples d'enseignants dont les deux conjoints sont candidats à ce programme.

Les enfants d'enseignants peuvent être scolarisés dans les écoles américaines. Ils peuvent également l'être dans des écoles ou des établissements qui dispensent un enseignement sur programme français. Trois établissements situés à La Nouvelle-Orléans sont (partiellement ou totalement) homologués par le ministère français de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'école publique à charte « Audubon Charter School », l'école privée « École Bilingue de la Nouvelle-Orléans » et l'école publique à charte « Lycée français de la Nouvelle-Orléans » (se reporter à l'arrêté publié au J.O.R.F. <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/6/16/MENE1514452A/jo/texte>).

En raison des conditions climatiques difficiles (climat subtropical), il est déconseillé aux personnes allergiques ayant des problèmes respiratoires d'envisager un séjour long en Louisiane.

Il convient de prévoir une somme de l'ordre de 4 000 à 5 000 euros (pour une personne seule) pour s'installer en Louisiane dans de bonnes conditions (logement, véhicule, assurance, permis de conduire et cautions diverses).

Informations générales

Vacances de postes

Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire australe de février 2016

NOR : MENH1500581V

avis du 1-10-2015

MENESR - DGRH B2-2

Les vacances de postes suivantes concernent des postes au mouvement spécifique et des postes à profil particulier d'enseignants du second degré à pourvoir en Nouvelle-Calédonie à compter de février 2016.

Les modalités de dépôt des candidatures sont détaillées in fine.

Établissement	Corps	Discipline	Profil
Lycée professionnel Auguste-Escoffier - Nouméa (9830006P)	1 poste de professeur de lycée professionnel	Assistant chef de travaux	ATCT hôtellerie : outre des qualités d'organisation et de communication, l'enseignant devra avoir une solide connaissance des métiers de la restauration, des outils informatiques et une disponibilité en rapport avec les exigences de l'hôtellerie.
Lycée professionnel Auguste-Escoffier - Nouméa (9830006P)	1 poste de professeur certifié	Hôtellerie-restauration option service et accueil	L'enseignant devra posséder une expérience significative en baccalauréat technologique et en BTS hôtellerie-restauration.
Lycée professionnel Auguste-Escoffier - Nouméa (9830006P)	1 poste de professeur certifié	Hôtellerie-restauration option production et ingénierie culinaire	L'enseignant devra posséder une expérience significative en baccalauréat technologique et en BTS hôtellerie-restauration.
Lycée Jules-Garnier - Nouméa (9830003L)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	SII ouvert aux 4 valences (IM/E/SIN/AC)	Enseignement en STS technico-commercial, l'enseignant devra avoir une expérience avérée dans le secteur technico-commercial.
Lycée Jules-Garnier - Nouméa (9830003L)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	Économie-gestion option marketing	Enseignement en STS technico-commercial, l'enseignant devra avoir une expérience avérée dans le secteur technico-commercial.

Lycée Jules-Garnier - Nouméa (9830003L)	1 poste de professeur agrégé	Mathématiques	Enseignement en 2e année CPGE PT , l'enseignant devra avoir l'expérience de l'enseignement en CPGE.
Lycée Jules-Garnier - Nouméa (9830003L)	1 poste de professeur agrégé	Lettres modernes	Enseignement en classe CPGE (PTSI, PT, PSI, ATS), l'enseignant devra avoir l'expérience de l'enseignement en CPGE.
Lycée Jules-Garnier - Nouméa (9830003L)	1 poste de professeur agrégé	SII sciences techniques industrielles	Enseignement en classe CPGE (PTSI). Une expertise dans le domaine de l'informatique pédagogique et de la maintenance des réseaux constituerait un atout.
Lycée Jules-Garnier - Nouméa (9830003L)	2 postes de professeur agrégé ou certifié	SII option énergie	Enseignement en STS électrotechnique avec complément de service en 1re et/ou terminale STI2D.
Collège de Tuband - Nouméa (9830649N)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	Éducation musicale	L'enseignant devra être spécialisé en chant et conduite instrumentale, il sera chargé (outre l'enseignement de l'éducation musicale) de l'enseignement spécifique de la classe CHAM (dite des quat'Z'Arts), spécialité musique et chant, en partenariat artistique avec le conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (co-intervention avec l'artiste-enseignant agréé de la structure partenaire).
Collège de Tuband - Nouméa (9830649N)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	EPS	L'enseignant devra être spécialisé en danse, il sera chargé (outre l'enseignement de l'EPS) de l'enseignement spécifique de la classe CHAM (dite des quat'Z'Arts), spécialité danse, en partenariat artistique avec le conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (co-intervention avec l'artiste-enseignant agréé de la structure partenaire).
Collège Jean-Mariotti - Nouméa (9830277J)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	EPS	L'enseignant aura la responsabilité de la section sportive et devra justifier du diplôme fédéral d'athlétisme.

Lycée Lapérouse - Nouméa (9830002K)	1 poste de professeur agrégé	Lettres modernes	Enseignement en CPGE littéraire
Lycée Lapérouse - Nouméa (9830002K)	1 poste de professeur agrégé	Philosophie	Enseignement en CPGE littéraire
Lycée Lapérouse - Nouméa (9830002K)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	Histoire-géographie	L'enseignant devra posséder la certification DNL anglais afin d'assurer un enseignement en section européenne.
Lycée Lapérouse - Nouméa (9830002K)	1 poste de professeur certifié	Économie-gestion	L'enseignant assurera les fonctions d'assistant au chef des travaux. Il devra posséder : -une formation pluri- technologique - de solides compétences bureautiques et organisationnelles ; - la maîtrise des outils informatiques. En outre l'enseignant devra disposer de qualités relationnelles affirmées afin d'exercer au sein d'une équipe de plus de 200 personnes. Son esprit d'initiative sera grandement apprécié.
Lycée Lapérouse - Nouméa (9830002K)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	Économie-gestion option finance	L'enseignant assurera un enseignement en classe de BTS assistant PME PMI, en GSI, Pérennisation et GFA. Expérience des sections de techniciens supérieurs indispensable.
Lycée Lapérouse - Nouméa (9830002K)	1 poste de professeur agrégé	Éducation musicale	L'enseignant assurera un enseignement de spécialité 1re et terminale. Un complément de service pourra être effectué dans un autre établissement.
Collège de Koné (9830278K)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	EPS	1 poste de professeur agrégé ou certifié d'EPS titulaire du diplôme fédéral de football afin de conduire et développer la section football.

Lycée polyvalent Willima-Haudra - Lifou (9830483H)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	STI	L'enseignant assurera les fonctions de chef des travaux : le candidat aura de préférence l'expérience dans un établissement isolé où la polyvalence et l'autonomie au quotidien sont de règle. Doté de compétences en informatique avérées, il occupera la fonction de PRI et sera, avec le CPE, un très proche collaborateur du chef d'établissement. Il devrait avoir à suivre, courant 2016, deux chantiers importants qui seront la construction d'un nouveau restaurant pédagogique et la rénovation complète des locaux du CAP maintenance des bâtiments de collectivité.
Lycée polyvalent Willima-Haudra - Lifou (9830483H)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	Philosophie	L'enseignant assurera 9 heures en philosophie au sein des filières S, ES et STMG et complément en lettres modernes (éventuellement au collège Laura-Boula).
Collège de Wé - Lifou (9830357W)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	EPS	L'enseignant assurera la coordination de la section va'a.
Collège de Wé - Lifou (9830357W)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	EPS	L'enseignant assurera la coordination de la section voile.
Collège de Dumbéa-sur-mer - Dumbéa (9830681Y)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	Histoire-géographie	Enseignant titulaire de la certification DNL anglais.
Lycée Antoine- Kéla - Poindimié (9830507J)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	Économie-gestion communication GRH ou économie- gestion finance	L'enseignant assurera l'enseignement de la 2e année de la classe STS AG PME PMI référentiel européen.
Lycée Antoine- Kéla - Poindimié (9830507J)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	Lettres modernes	Enseignement du théâtre.
Lycée Antoine- Kéla - Poindimié (9830507J)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	Histoire-géographie	Enseignant titulaire de la certification DNL anglais.
Lycée Antoine- Kéla - Poindimié (9830507J)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	SII EE	1 poste de professeur agrégé ou certifié de sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique.

Lycée du Grand Nouméa - Dumbéa (9830557N)	1 poste de professeur agrégé	Mathématiques	1 poste de professeur agrégé de mathématiques afin d'assurer un enseignement en CPGE filière ECT.
Lycée du Grand Nouméa - Dumbéa (9830557N)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	STMS	L'enseignant devra posséder une solide expérience d'enseignement dans la filière ST2S et si possible dans la STS SP3S (ou à défaut en STS ESF). Les disciplines à enseigner seront le module B (public), le module C (prestations), le module G (méthodologie) et le module D (technologies de la communication).
Lycée du Grand Nouméa - Dumbéa (9830557N)	1 poste de professeur agrégé ou certifié	Économie-gestion SI	1 poste de professeur agrégé ou certifié d'économie-gestion option informatique afin d'assurer un enseignement en BTS SIO.
Lycée du Grand Nouméa - Dumbéa (9830557N)	1 poste de professeur agrégé	Anglais	1 poste de professeur agrégé d'anglais afin d'assurer un enseignement en CPGE filière ECT et ECE.

Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures revêtus de l'avis du chef d'établissement, devront obligatoirement être transmis en deux exemplaires au vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie au plus tard dans les quinze jours qui suivent la date de la présente publication.

Ils devront être accompagnés des pièces suivantes :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitæ ;
- copie des deux derniers rapports d'inspection ;
- copie des trois dernières notices annuelles de notation administrative.

Cet envoi devra être également transmis par courriel à l'adresse suivante : ce.dp@ac-noumea.nc en précisant en objet : « MOUVEMENT SPÉCIFIQUE - NOM PRÉNOM - DISCIPLINE »

Annexe

[Dossier de candidature](#)

Annexe
Dossier de candidature

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SECRETARIAT GENERAL

Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré
Bureau DGRH B2-2
72, rue Regnault – 75243 Paris Cedex 13

DEMANDE DE POSTES SPÉCIFIQUES EN NOUVELLE CALÉDONIE
RENTÉE SCOLAIRE FÉVRIER 2016

Situation administrative

GRADE

DISCIPLINE

FONCTIONS EXERCÉES

Affectation actuelle

DATE

ÉTABLISSEMENT

COMMUNE

**DÉPARTEMENT OU
PAYS**

CLASSE ENSEIGNÉE

Situation de famille

VOUS

NOM DE NAISSANCE

PRÉNOMS

NOM MARITAL

DATE DE NAISSANCE

LIEU

PHOTO

**CÉLIBATAIRE - MARIÉ(E) - VEUF(VE) - DIVORCÉ(E) - SEPARÉ(E) - CONCUBINAGE -
PACSÉ(E) (1)**

VOTRE CONJOINT OU CONCUBIN :

NOM DE NAISSANCE

PRÉNOMS

NOM MARITAL

DATE DE NAISSANCE

LIEU

DATE DU MARIAGE :

PROFESSION :

DISCIPLINE (si enseignant) :

ENFANTS ET PERSONNES À CHARGE QUI ACCOMPAGNERONT OU SUIVRONT LE CANDIDAT :

NOM	PRÉNOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	Niveau scolaire des enfants
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ADRESSE PRINCIPALE :

ADRESSE

.....

.....

CODE POSTAL VILLE

.....

PAYS SI RESIDENCE À L'ÉTRANGER

..... TÉLÉPHONE.....

FAX E-MAIL :

(1) Rayer les mentions inutiles

ÉTATS DES SERVICES					
en qualité de titulaire de l'éducation nationale					
CORPS/GRADE	FONCTIONS	CLASSES ENSEIGNÉES	ÉTABLISSEMENTS Commune, Département	PÉRIODES	
				du	au

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES DU CANDIDAT

Fait à , le.....

Signature :

**AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE SUR LA VALEUR PROFESSIONNELLE ET LA MANIÈRE DE
SERVIR DU CANDIDAT**

À , le

*Le chef d'établissement,
(ou de service)*